Village St pivon

Rév. A. Labelle

LE NORD

ORGANE DES POPULATIONS RURALES

J. A. HERVIEUX Redacteur-Proprietaire

VOL. 2. JOURNAL HEBDOMADAIRE—ST. JEROME, JEUDI 19 FEVRIER 1880. NO. 15

LE NORD

ST. JÉROME, JEUDI, 19 FEVRIER 1880

Emigration, colonisation et repatriement.

LE GOUVERNEMENT DE BOUCHERVILLE A FAIT DE LA COLONISATION ET DU REPATRIEMENT

LE GOUVERNEMENT JOLI A ENCOURAGÉ L'ÉMIGRATION.

LE GOUVERNEMENT DEVRAIT FAIRE DE LA COLONISATION ET EMPÊCHER L'ÉMIGRATION.

[*Suite.*]

Une colonie nouvelle ne saurait donner de résultats satisfaisants si l'organisation des colons en paroisse ne se fait dès les commencements de l'établissement. Il faut à chaque établissement un prêtre si les colons sont catholiques, ou un ministre s'ils sont protestants, une chapelle, une maison d'école et un instituteur.

Les colons ne sont pas capables par eux mêmes, dans les commencements d'une colonie, de faire les frais de ces établissements indispensables ; le gouvernement, qui doit déjà faire faire les arpentages et les chemins et ponts, ne pourrait pas, non plus, y suffire. D'ailleurs, même si ses ressources le lui permettait, il se trouverait en face d'une grande difficulté : la population de la province étant mixte et la colonisation actuelle se faisant presqu'entièrement par les catholiques, le gouvernement ne pourrait pas employer les fonds de la province à la construction des chapelles catholiques nécessaires aux nouveaux établissements, sans commettre une injustice à l'égard des protestants.

Pour répondre à ces besoins essentiels des nouveaux établissements il faut donc une organisation et des ressources en dehors du gouvernement. C'est ce qui a donné naissance aux sociétés de colonisation de Montréal et de Québec qui ont déjà produit tant de bien. La société de colonisation de Montréal, qui compte à peine deux années d'existence, a déjà contribué à l'érection de plusieurs chapelles et au soutien de plusieurs missionnaires dans la vallée d'Ottawa.

Malheureusement ces sociétés qui pourraient produire tant de bien dans la province ne sont pas assez nombreuses et ne se maintiennent pas suffisamment. L'indifférence d'un grand nombre de zélateurs, qui n'aiment pas à se troubler et de la masse de la population, qui n'aime pas à donner, paralyse bientôt le premier élan de ces sociétés et en empêche les bons effets. Il faudrait trouver un moyen de réagir contre cette indifférence funeste ; Il faudrait qu'une société de colonisation fut formée, d'une manière sûre et permanente, dans chaque paroisse de la province. On a parlé dernièrement de prendre des mesures pour engager les sociétés St. Jean Baptiste de la province à se former en société de colonisation. Cette idée a du bon ; mais il est à craindre que ces sociétés ne se soutiennent pas mieux que celles qui sont déjà établies faute d'ensemble et de direction. A notre avis, ces sociétés n'auront jamais un plein succès si le clergé ne se met résolument à leur tête avec la détermination bien arrêtée de les faire réussir Les résultats obtenus par la société de colonisation de Montréal ne sont dus qu'à l'initiative du clergé. Si ces résultats n'ont pas été plus grands, c'est aussi dû au défaut d'ensemble de cette initiative. Ce n'est que dans le clergé qu'on peut trouver la force, la persistance et le zèle suffisants pour faire réussir des associations de cette nature. Sa Grandeur Monseigneur Fabre, est le Président de la société de colonisation de son diocèse ; c'est grâce à ce haut patronnage que cette société a pu si bien réussir à Montréal et dans un grand nombre de paroisses. Le retour de Mgr. Fabre d'Europe, nous fait espérer que, sous son impulsion, l'organisation de cette société va se compléter dans toutes les paroisses du diocèse. C'est seulement alors qu'on pourra voir ce qui peut être réalisé avec du zèle et de l'ensemble.

Nous avons aujourd'hui des millions d'acres incultes qui attendent des colons pour être changés en terres riches et fertiles ; nous avons à empêcher l'émigration de milliers de compatriotes en les faisant établir sur ces terres.

Que le gouvernement fasse son devoir ; que de puissantes sociétés de colonisation unissent leurs efforts aux siens et ce but vraiment grand et patriotique sera atteint.

Deux familles francaises a Ste. Lucie.

Un frère de M. l'abbé Aucé de Montréal, est arrivé de la Lorraine, avec ses deux gendres MM. André et Bonhôte et leurs familles dans le cours de l'été dernier. Ces immigrants se sont établis à Ste. Lucie de Doncaster, sur une grande propriété appartenant à M. l'abbé Aucé. Arrivés au Canada avec un avoir considérable ces Messieurs ont fait faire des travaux importants à Ste. Lucie. Ils y possèdent actuellement un moulin à farine et un moulin à scies en très bon ordre ainsi que tous les bâtiments nécessaires pour l'exploitation d'une ferme sur un grand pied.

Les nouveaux arrivants vont tenter la culture de la vigne à Ste. Lucie et ils paraissent confiants dans la réussite de cette entreprise. La partie de la Lorraine où ils habitaient se trouvant aux pieds des Vosges, est, parait-il, aussi froide que le Canada. Bien que l'hiver y soit moins long qu'ici, il y tombe autant de neige et le froid y est aussi rigoureux. L'espèce de vigne que ces MM. ont apportée avec eux et plantée à Ste. Lucie, passant l'hiver sous la neige, en Lorraine, sans éprouver de dommage, ils pensent que la même chose peut être pratiquée avec succès au Canada. Cette vigne est très productive et son raisin fait un vin d'excellente qualité. Si cette culture pouvait réussir dans nos montagnes, ce serait pour nous un avantage inappréciable.

Nous souhaitons, de tout cœur, la bienvenue à nos nouveaux compatriotes. S'il nous venait plus souvent des émigrés comme ceux-là pour donner à nos cultivateurs le bon exemple d'une culture raisonnée et payante, la condition de ces derniers serait bientôt changée pour le mieux.

Monument de Salaberry.

Nous avons reçu de M. J. O. Dion des listes de souscription au monument de Salaberry. Ceux qui ont l'intention de souscrire à cette œuvre nationale pourront passer à notre bureau d'ici à huit jours.

Quand il s'agit pour les Canadiens-Français d'honorer la mémoire du brave soldat qui a jeté tant de lustre sur le nom Canadien-Français par son patriotisme, sa bravoure sans égale et ses hauts faits militaires, les inviter à faire leur devoir serait les insulter. Dans toute la province, les souscriptions au monument de Salaberry se font spontanément : elles ne sont pas sollicitées ; au contraire, chacun solliciterait plutôt l'honneur d'y contribuer, si c'était nécessaire.

Nous connaissons trop les citoyens de St. Jérôme pour supposer un seul instant qu'ils ne rempliront pas ce devoir patriotique aussi bien que n'importe qui dans la province.

Nous attendons, plein de confiance, les souscriptions à notre bureau, sans les solliciter. C'est la seule manière convenable de faire les choses lorsqu'il s'agit d'ériger un monument pour perpétuer la mémoire du héros Canadien, qui a toujours été prêt à offrir sa vie pour la défense du sol canadien.

La cause fait l'homme.

Huit jours à peine se sont écoulés depuis que *L'Eclaireur* s'est rallié à la bonne cause et, déjà, il n'est plus reconnaissable, les gros mots et les violences de langage qu'il prodiguait aux conservateurs lorsqu'il était libéral ont disparu de ses colonnes et ne départent plus son talent incontestable ; il a jeté aux orties la plume de fer et l'encrier de sang dont il s'était pourvu, en Octobre dernier, pour démolir les conservateurs.

Eh bien, si quelque chose peut faire oublier aux conservateurs la conduite passée de *L'Eclaireur* et la soudaineté de sa conversion, c'est bien le tact dont il a fait preuve en modifiant son système d'éclairage de manière à ôter à ses éclairs les tons livides et trop crus qu'ils avaient lorsqu'il était libéral. Une lumière calme, égale et douce suffit à ceux qui suivent le droit chemin. *L'Eclaireur* a droit à une bonne note pour avoir pris le ton des conservateurs en devenant conservateur lui-même ; quand un homme sent le besoin de se mettre propre pour aller dans la société de gens propres, c'est bon signe.

Argenteuil et Montmorency.

L'Hon. J. C. C. Abbott a été élu dans Argenteuil avec une majorité de 66 voix et l'Hon. A. Angers dans Montmorency, avec une majorité de 353 voix.

En perdant Argenteuil les libéraux perdent le seul comté qui leur restait entre Ottawa et Québec sur la rive Nord du fleuve.

Dans Montmorency, la majorité conservatrice se trouve augmentée de près de deux cents voix.

M. Vennor nous prédit des tempêtes de neige pour une date aussi avancée que le 21 Mars.

Les honorables MM. Trudel et Vidal ont proposé et secondé l'adresse au Sénat. Ceux qui connaissent le talent élevé et la parole heureuse de M. Trudel concluront facilement qu'il a prononcé un excellent discours de circonstance.—*Canada.*

La *Patrie Nouvelle* s'est faite une nouvelle toilette pour fêter son cinquième anniversaire, elle nous arrive avec un format agrandi et d'une très belle apparence.

Les armes et uniformes de la compagnie de milice de St Jérôme sont arrivés à l'arsenal. Le drill de la compagnie va commencer immédiatement, M. le Lieutenant Colonel LaBranche agissant comme sergent instructeur de la compagnie, doit arriver ce soir.

M. DeCelles, rédacteur de la *Minerve* est nommé assistant bibliothécaire du parlement fédéral à la place de M. Lajoie, mis à la retraite. Cette nomination fait perdre à la presse canadienne un de ses membres les plus distingués. M. DeCelles est éminemment qualifié pour la charge importante qui lui est confiée.

La *Patrie* ne se contente pas de vouloir faire disparaitre le titre "écuyer", elle en est rendue à ne plus se servir du mot "Monsieur", ainsi l'on voit dans un des entrefilets si chers à son cœur : " les amis du Dr. Christie ont souscrit $600 pour contester l'élection de *Abbott.*"

Au moins si elle se servait du mot "citoyen" elle serait encore l'égale des républicains de 93.

Mais non, plus bas ! descendons, descendons toujours !

L'economie est une vertu.

Notre presse aurait un grand rôle à jouer pourtant. La politique, les places, les ministères, les ministres ont leurs agrèments, mais malgre toute l'ardeur que nous déployons à cajoler ceux-ci, à convoiter celles-là, le peuple, lui, souffre et un peu par notre faute, avouons-le. Une ou deux fois par mois, donnons donc à nos lecteurs quelques conseils sur l'économie domestique, cette vertu du foyer, qui seule peut lui procurer le contentement du cœur.

Une des grandes plaies de notre Canada est le luxe : on a cessé de le dire et de le redire ; le prédicateur a dénoncé bien souvent du haut de la chaire sacrée ce vice social qui amène la pauvreté et souvent la dégradation morale.

L'ivrognerie est encore une autre source de maux ; elle est la ruine intellectuelle, morale et matériel d'un bon nombre de cultivateurs. Ces deux lepres hideuses ont engendré chez nous un grand défaut qui menace de devenir général : c'est de ne pas payer ses dettes. L'habitant des villes surtout ne fait pas honneur à ses affaires, et pour lui c'est devenu un système. Il s'endettera avec la plus grande gaieté de cœur, si on lui donne ses coudées franches, et bientôt il aura conduit sa famille à la ruine. Pourquoi cela ? parce qu'il ne sait pas économiser. Qu'il gagne trois ou quatre piastres par jour pendant trois mois de l'année, il fera bonbance pendant ce temps, et l'avenir ne l'occupera guère. Les filles et les garçons sont fort exigents à l'endroit de l'article " toilette " et les parents laissent tout faire.

Jetez vos regards par delà l'Atlantique ; l'ouvrier français avec son petit avoir, commence par payer son dû, puis il donne à sa famille la nourriture et l'habillement. Viennent les mauvaises années il peut recourir à ses économies qui sont probablement le fruit de longues privations. Le Canadien fait l'inverse, il boit, mange, se donne tout le luxe possible, luxe dans l'ameublement, luxe dans l'habillement, et, s'il en reste, il satisfera les exigences du medécin, du notaire, etc.

Il nous faudra un jour comprendre les avantages de l'économie, mais malheur à nous, s'il était trop tard.—*C. de Canada.*

Comment vivent les paysans francais.

(*Traduit de l'Anglais*)

(*Suite et fin.*)

Dans toutes ces considérations, Hilaire semble avoir regardé la vertu comme la première nécessité d'un gouvernement, et de la société en général ; probablement parce qu'il était paysan laborieux et ayant quelque chose qu'il pourrait perdre. Il ne se plaignait pas du montant de la taxe qu'il avait à payer pour ses 9 hectares, c'est-à-dire 30 piastres par an, ni de la taxe de six centins par bouteille de vin. Ses idees religieuses semblait être ce que l'on pourrait appeler "électiques," car il aimait et révérait le bon abbé qui agissait comme vicaire, autant que le vieux curé, qui depuis longtemps était à sa retraite ; il était un membre très-actif du chœur, mais son idée dominante semblait être que " la vertu ne se trouve que chez les paysans " et que, "si un homme à fait son devoir, il n'a pas de raison d'avoir peur de Dieu et de la mort."

Comme, sur ces fermes, le prix du travail, les profits de la culture et le loyer de la terre se trouvent réunies dans les mêmes mains, et sont tous dépensés sur le champ, la population est très dense. Le montant du trafic à la gare du chemin de fer était surprenant, et était tout, ou presque entièrement du trafic local. Le surplus de la grande quantité de produits tirés de la terre par cette population si dense de cultivateurs, s'échange à Clermont, contre les objets manufacturés, et cela fait vivre un nombre considérable et proportionné de personnes engagées dans les affaires. Si toute la France est dans les mains d'hommes et de femmes semblables aux paysans de Brenat, nous n'avons pas besoin de nous étonner plus longtemps de la facilité avec laquelle elle a payé la terrible indemnité extorquée par les Prussiens.

Quand le blé fut tout transporté à la grange, Hilaire commença à enterrer à la charrue son chaume à quelques pouces de profondeur. Il devait ensuite faire suivre cette opération d'un labour profond de 18 pouces, avec six et quelquefois huit bœufs. Comme aucun cultivateur ne garde un aussi grand nombre d'animaux à la fois, ils réunissent leurs attelages et labourent ainsi les champs les uns des autres à tour de rôle. On voyait sur la ferme du blé, des betteraves, de la luzerne et des patates. La valeur de ces produits est à peu près égale, mais le blé vaut généralement moins que les trois autres. La luzerne se fauche quatre fois, et est tenue non seulement assez, mais absolument nette.

" Les betteraves vaudront cette année cent piastres l'acre, leur culture a coûté environ $20 l'acre. Le blé, avec la culture soignée qu'on lui donne dans la bonne terre de Brenat donne une moyenne de 32, ou peut-être de 36 minots l'acre."

Le vignoble se trouvait sur une petite éminence d'une centaine de pieds de hauteur, sur le bord de la plaine. Une partie consistait autrefois en pierres cassées sans aucune terre, mais la terre nécessaire y avait été transportée des terres basses dans des paniers.

Et maintenant, voyons ce que ces 14½ acres donnent au cultivateur, posant en principe que, dans le voisinage de Brenat, la terre se vend environ $500 l'acre ; nous préférons prendre l'exposé de M. Zincke lui même plutôt que d'en faire un résumé.

" Maurice me dit que les produits de toutes sortes de la ferme de son père avaient donné $302 l'année précédente. Comme il ne paie pas de loyer pour sa maison et qu'il n'achète pas son vin, avec leurs habitudes d'économie et leur grande habilité à faire beaucoup de peu, $300 doivent suffire à entretenir la famille. Les économies seraient ainsi de $500 par année. D'après ce qu'Hilaire m'a dit lui-même, sur la quantité et le prix du marché de leurs produits, je pense que les chiffres de Maurice sont au dessous de la réalité. Pour justifier les $200 par an que Maurice coûte à son père pour son entretien, ses livres, et ses cours au séminaire de Clermont, les épargnes du bonhomme doivent être considérables. Mais il est facile de se convaincre que des économies au taux de $500 par an, placées dans les fonds du Gouvernement, doivent faire que bien vite un paysan se sente prospérer. Il y a plus de cinq millions de propriétaires de fonds du Gourvernement, en France."

Quels changements pendant les derniers cinquante ans. Alors les paysans mangeaient du pain d'orge noir, et quelquefois ils n'en avaient pas suffisamment. Maintenant ils mangent tous du pain de blé, du fromage, de la viande avec beaucoup de légumes. Ils prospèrent et le sol a doublé de valeur. De fait, la France est deux fois aussi riche qu'elle l'était autrefois ; et cette augmentation de richesse qui, le moins que l'on puisse dire, doit contribuer à maintenir la tranquillité du pays, est dûe principalement sinon entièrement, à l'industrie, l'économie et la moralité de ses habitants.

Mais il me faut me hâter, car l'espace me manquerait, si je voulais tenter de décrire la foire de Mauzat où les Dames, toutes paysannes, portaient des costumes uniformes, de soie noire. La carte du dîner qui, après que les amusements du jour eurent pris fin, fut placée devant nos amis (ce bon abbé y était encore) était trop appétissante pour n'en pas parler : Soupe à la Julienne, melon, oie rôtie, côtelettes de veau, ragoût de lapin, fromage, raisins, pêches, gâteaux, et trois espèces de vins. Rien d'étonnant si le brave Hilaire et son fils revinrent chez eux en chantant tout le temps.

En arrivant à Brenat, un peu avant dix heures, ils trouvèrent Madame assise devant sa maison avec quelques-uns de ses voisins et ne purent que la remercier pour le souper qu'elle leur avait préparé. Pouvons-nous nous étonner si, le lendemain, lorsque M. Zincke partit pour Paris, et qu'Hilaire exprima l'espérance que pour son plaisir et celui de ses amis, il visiterait de nouveau Brenat, la réponse de M. Zincke fut : " Moi aussi, j'espère que l'avenir me réserve ce bonheur."

Ces bonnes gens étaient de véritables paysans. Hilaire n'était jamais sorti de chez lui, et n'avait jamais été à l'armée. Il avait commencé sans autre chose que ses muscles et ses nerfs, et avec cela et l'aide de sa bonne épouse, il avait acquis les 17 arpents de terre dont il était propriétaire.

La grandeur moyenne des propriétés à Brenat semblait être d'environ six arpents, et l'opinion générale était qu'une famille pouvait bien vire sur une semblable étendue.

Leur nourriture était saine et bien apprêtée—plusieurs espèces de soupe, diverses sortes de légumes savoureux, de bons ragoûts de viande de la volaille, des œufs, du porc, du fromage, du lait, apportaient de la variété dans leurs repas chaque jour. —Leur industrie leur faisait acquérir leur propriété, et leur propriété une fois à eux leur inculquait de grandes et saines leçons de moralité, car, les faisant se respecter eux mêmes, elle leur apprenait à respecter les autres. Leur politesse, leur bonne humeur, leur sens droit leur honnêtete, tout venait de cette source. Pourquoi les passants n'en trent ils jamais dans les vignes et les vergers sans clôture ? Parce que personne, là où presque tous ont une propriété, n'est malhonnête sous ce rapport. La propriété a produit un instinct d'honnêteté Elle a appris aux hommes à faire aux autres ce qu'ils voudraient qu'on leur fit.

Une autre leçon, leçon qui ne saurait être trop enseignée à notre population de cultivateurs canadiens, est qu'une petite quantité de terre bien cultivée et beaucoup plus profitable qu'un espace plus grands cultivé d'une manière superficielle. J'aimerais savoir combien d'hommes dans cette province, canadiens-français ou autres, font autant d'épargnes sur 100 ou 150 arpents, que notre ami Hilaire Girard en fait sur 17. Pourtant, on doit ici tenir tout autant à la profession du sol mais ce fait de posséder la propriété n'a pas la même valeur que la possession territoriale donne en Europe.

Il doit exister une cause à cela, et cette cause, dans mon idée, se trouve dans le fait que la majorité de nos cultivateurs n'ont jamais eu l'occasion de voir une bonne culture Indubitablement aussi, la transformation de la récolte de betteraves en sucre est un secours puissant pour le paysan français, quelque restreinte que puisse être sa culture. Nous ne pouvons guère rivaliser avec le français dans son vignoble mais notre sol ne présente aucun obstacle à ce que chaque cultivateur produise son propre cidre. Les melons devraient aussi se trouver sur toutes nos tables, et il n'est pas la moitié aussi difficile qu'on le croit de cultiver des raisins. Je me figure difficilement quelque chose de plus profitable qu'une bonne récolte de tabac, et les anglais sont prêts à prendre n'importe quelle quantité de viande, de beurre et de fromage, de bonne qualité, à des prix rémunérateurs. On s'imaginerait à entendre parler certaines gens, que notre province est un pays nouvellement colonisé ! Tel n'est pas le cas. Elle a deux cents ans d'existence, et la récolte de blé, en moyenne, est la plus mauvaise qui soit au monde. Il en est de même des autres récoltes. Cela ne dépend ni du soin ni du climât car le même sol et le même climat ont produit autrefois, et il n'y a pas encore très-longtemps de 30 à 40 minots de blé par acre, et d'autres récoltes en proportions. Cet heureux état de choses ne pourra-t-il pas revenir ?

ARTHUR R. JENNER FUST.

Decision Judiciaire concernant les Journaux.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou a celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou nom le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district ou le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à de centaines de lieues de cet endroit

8o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

NOUVELLES GENERALES.

On s'est généralement plaint de la distribution des billets d'admission au Sénat. Les membres de la presse surtout prétendent n'avoir pas été traités comme ils le méritent

Un jeune homme, du nom de Noël Lecours, employé aux chantiers de MM. Caldwell et fils, de Lanark, Ont, a été tué vendredi dernier par la chute d'un arbre.

La détresse en Irlande va toujours en augmentant. Davitt et Killen doivent partir prochainement pour le continent afin de parcourir toutes les villes de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne pour récueillir des souscriptions en faveur de leurs malheureux compatriotes.

Les sœurs des petites Ecoles de St-Germain de Rimouski, demanderont à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, un acte pour incorporer la communauté destinée à se charger d'écoles pauvres sous le nom de "Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski," avec les pouvoirs des corporations.

UNE BELLE INVENTION. —Les steamers de la ligne Cunard portent de petites boîtes en fer blanc remplie d'une préparation chimique qui s'enflamme lorsqu'elle touche à l'eau. Quand un homme tombe à la mer durant la nuit, l'on jette aussitôt à l'eau une de ces boîtes et l'homme se dirige vers elle, permettant ainsi aux chaloupes de le recueillir.

PÈRE DÉNATURÉ.—Julius Radke, de Dayton, Ohio, qui n'a d'humain que le nom, vient d'être arrêté comme accusé d'avoir assassiné son enfant de quatre mois. Il paraît que, rentrant chez lui sous l'influence d'une ivresse bestiale, il a violemment jeté le baby sur le plancher et l'a ensuite fait voler à diverses reprises d'un bout à l'autre de la chambre à coups de pieds. Les détails de ce crime invraisemblable ont été révélés par son seul témoin un autre enfant de six ans.

AFFAIRE CURIEUSE. — On rapporte une bien curieuse affaire arrivé à Enald, Mass., la semaine dernière. Un individu qui jouissait d'une santé excellente s'est mis dans la tête un soir, qu'il allait mourir. Les membres de la famille ridiculisèrent cette idée, mais il déclara énergiquement que c'était bien le cas, mit sa toilette des dimanches, prit le lit et mourut en effet au bout d'une heure, portant son chapeau de soie et ses bottes au moment d'expirer.

La rumeur de la candidature de Ulysse Grant à la présidence des Etats-Unis s'accrédite.

La convention républicaine de la Pensylvanie s'est réuni, à choisi ses délégués et leur a enjoint de voter pour Grant, c'est assez significatif! Mais la population du sauveur de l'Union " semblent diminuer depuis que l'on agite l'idée de sa candidature.

Néanmoins Grant n'acceptera la candidature que sur certitude d'être élu. Les démocrates n'ont pas encore choisi leur cadidat et attendent probablement que les républicains fassent leur choix d'une manière décisive.

VOLEUR DE GRAND CHEMIN.— Jeudi soir, M. Spooner, en faisant le trajet de Kingston à Storrington, rencontra un homme qui lui demanda une place dans sa voiture. M. Spooner y consentit, mais quelques instants plus tard, il s'aperçut que cet individu avait une mine repoussante, et pour s'en débarrasser, il laissa tomber à dessein un de ses gants hors de la voiture et pria son compagnon de route de le ramasser. Celui-ci ne fut pas plutôt descendu de la voiture, que M. Spooner fouetta ses chevaux et prit la fuite. Rendu chez lui, il s'aperçut que l'homme qu'il avait recueilli en chemin avait laissé dans son traîneau deux pistolets et un poignard. Il est probable que cet homme avait l'intention d'assassiner M. Spooner.

MM. Howard Hackett et James Feeny sont partis lundi matin de Bradford pour Calleville dans un fourgon attelé de deux chevaux, contenant une charge de cent livres de nitro-glycérine. En sautant un cahot, la voiture fut renversée et une explosion se produisit immédiatement. Feeny parvint à se précipiter en dehors du véhicule, et on le retrouva sur la route après l'accident. Hackett fut lancé à cinquante pieds de distance; sa mort a été instantanée. La force de l'explosion a été telle que le chemin a été creusé sur une longueur de vingt pieds et une largeur de quinze. Toutes les maisons environnantes ont été secouées par l'ébranlement du sol.

VIOLENT TREMBLEMENT DE TERRE A SAN SALVADOR.—On mande de Panama, en date du 21 janvier:

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à San Salvador, dans l'Amérique Centrale. On redoute d'apprendre que d'immenses dommages à la propriété ont eu lieu dans l'intérieur de l'Etat A La Libertas, dans la nuit du 1er au 2 janvier, le sol était mouvant comme les vagues de la mer. Les personnes marchant dans les rues étaient incapables de conserver leur équilibre. Au premier moment, on appréhendait de voir la ville de San Salvador disparaître et s'engloutir tout à coup. Chacun s'enfuyait de tous les côtés sans trop savoir où diriger ses pas. Le lac de Hopanga paraissait en ébullition comme une chaudière d'eau bouillante. Les affaires sont restées suspendues pendant plusieurs jours. Un grand nombre d'habitants redoutant de nouvelles secousses, avaient cherché leur salut dans la fuite. Le gouvernement a dû prendre des mesures pour calmer la populace effrayée et empêcher des scènes de désordre.

On lit dans le *Danube*, journal de Vienne:

Le 26 décembre dernier, la cloche de la chapelle funèbre appelait par ses tintements lugubres les fidèles aux prières dernières qui précèdent un enterrement.

Soudain, le glas, dont les sons doivent être lents et réguliers, perd son caractère solennel et la cloche bondit en exécutant un carillon fantastique. Bientôt les tintements décroissent par degrés, le battant n'arrache plus qu'un son imperceptible au métal en vibration. Enfin le glas s'éteint entièrement.

Un employé des pompes funèbres est dépêché auprès du sonneur. Or voici le spectacle horrible qui s'offre à sa vue.

La corde de la cloche qui, vers le bas, est munie d'œillets destinés à faciliter la traction, avait pris le sonneur dans un de ses petits lacets et le tenait suspendu.

On s'empresse de détacher le pendu involontaire, mais on s'aperçoit que l'accident avait déterminé chez la victime une congestion à laquelle elle avait succombé. C'était donc son propre glas que l'infortuné avait sonné bien malgré lui.

Le traineau couvert dans lequel se trouvait Son Excellence et Son Altesse Royale, accompagnés du col. McNeil et de l'honorable Mme Langham, se rendait au sénat, lorsqu'il fut renversé en sortant des portes de l'hôtel du gouvernement et traîné sur un espace d'environ 500 verges. C'est alors qu'il fut arrêté d'une façon providentielle par l'hon. M. Bagot, aide de champ et son cocher, qui se trouvaient dans un traineau précédant l'équipage de Son Excellence. La princesse a reçu une forte contusion sur le côté gauche de la tête et une déchirure au lobe de l'oreille. Mme Langham a reçu de fortes contusions au bras gauche et au côté; Son Excellence a eu le front légèrement contusionné; le colonel McNeil n'a pas été blessé. Les Drs Grant et Balding ont donné immédiatement des soins aux blessés le premier a passé toute la nuit à l'hôtel du gouvernement.

Voici maintenant le bulletin publié hier par les médecins.

" Son Altesse Royale se remet de l'accident, l'oreille a été légèrement coupée et le côté de la tête est contusionné. Les muscles du cou ont été affectés par la secousse. Son Altesse a passé une excellente nuit; son état s'améliore considérablement.

J. A. GRANT, M. D.
W. BALDING, M. D.

Nous avons reçu ce matin le dernier bulletin, daté de l'hôtel du gouvernement:

" Son Altesse Royale a passé une bonne nuit; elle prend un mieux sensible."—*Canada.*

ENFANT BRULÉ VIF.—Mardi dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un enfant âge de cinq mois, mis en nourrice à Joué, par un habitant de Tours, a été victime d'un affreux accident. Sa nourrice, assise devant le feu, le tenait sur ses genoux et était occupé à le changer de linge lorsque, tout à coup perdant connaissance, elle tomba à la renverse.

L'enfant, échapé de ses mains, roula dans l'âtre, où il demeura étendu sur le côté, devant le feu et appuyé centre une barre de fer destinée à soutenir les tisons.

On ne sait combien de temps ce pauvre petit être resta dans cette situation horrible. Il rôtissait, et faisait des pieds et des mains d'inutiles efforts pour se soustraire à cet épouvantable supplice.

Un voisin, entendant les cris persistants de la victime, pénétra dans la maison, où il trouva la nourrice étendue sur le sol et qui était encore privée de sa connaissance. Ayant ensuite aperçu l'enfant dans la cheminée, il se précipita vers lui, et le retira.

Tout un côté du corps était affreusement brûlé, littéralement rôti.

L'enfant a reçu les premiers soins de la supérieure de l'hospice de Joué. Il a été ensuite visité par M. le docteur Triaire.

SORCELLERIE.—Nous lisons dans le *News* Deen ssou:

" M. Wesleo Parker, de retour d'une excursion dans le Territoire indien, fournit au *News* les details d'un meurtre atroce commis vendredi dernier sur Mill Creek. Les victimes sont Creek Tom et un jeune garçon qu'il employait dans son moulin. Creek Tom et son aide passaient pour êtres ligués avec le diable, et dans tout le voisinage ils avaient la réputation de sorciers. On disait qu'ils faisaient des orgies avec Satan à minuit, et que parfois on voyait circuler des lumières mystérieuse dans le moulin à toutes les heures de la nuit. Dans la matinée de samedi dernier, Creek Tom et le jeune garçon ont été trouvés assassinés au moulin. Le meunier avait le cou tranché d'une oreille à l'autre et la langue arrachée. Son aide était étendu près de lui le crâne broyé. Tous deux étaient tenus en grande estime par ceux de leurs voisins non aveuglés par la superstition. Creek Tom était un indien intelligent, sobre et laborieux, qui avait gagné et économisé assez d'argent pour construire un moulin, qu'il exploitait avec succès. Le double meurtre a sans doute été commis par les sots et ignorants personnages qui tenaient le meunier et son employé pour sorciers."

LYNCH.—Dimanche, à 3 heures du matin, la porte de la prison de Las Vegas, Nouveau Mexique, a été enfoncé par soixante-quinze hommes armés et masqués qui, s'étant ensuite fait remettre les clefs des cellules par le geôlier, sont ressortis au bout de cinq minutes, traînant après eux par des cordes qu'ils leur avaient attachées au cou trois prisonniers, nommés James West, Tom Henry et Jim Dorsay, Ces malheureux ont été menés aussitôt près d'une grande pompe, en voie d'érection au milieu de la principale place du village. On les a fait monter sur l'échafaudage, et les autres bouts des cordes qu'ils avaient au cou ayant été assujettis à une poutre transversale, James West a été poussé le premier dans le vide. Mais il a réussi à saisir la corde avec les mains, et se soulevant à la force des poignets, il a crié: " O mon Dieu! O ma mère!" Tom Henry l'a fait taire au sitôt, en lui disant: " Silence, Jim! Mourez comme un homme!" L'observation semble avoir déplu à quelqu'un des spectateurs, car Henry n'avait pas fini de parler qu'il a reçu une balle au milieu du corps. La secousse l'a fait chanceler, mais il s'est raffermi sur ses jambes et a dit d'une voix forte: " C'est à la tête qu'il faut me viser. Finissons-en vite." Il n'a pas eu besoin de répéter l'invitation. Vingt détonations ont retenti, et Dorsey et Henry; criblés de balles, sont tombés mort sur l'échafaudage au dessous duquel West se débatait dans les convulsions de l'agonie.

Le crime de West et Henry était d'avoir assassiné le marshal Joseph Carson, le 26 janvier dernier. Quant à Dosey, on n'avait aucun fait matériel à lui imputer, mais comme il était avec les deux autres au moment de la perpétration du meutre, il a été jugé digne d'être lynché en leur compagnie.

UNE MAUVAISE FARCE.— Les convives de M. X....., riche rentier habitant un élégant pavillon situé au fond d'un jardin, dans le faubourg du Roule, ne s'attendaient pas à la désagréable surprise que leur ménageait leur amphitryon.

Après un copieux dîner, dans lequel le champagne avait coulé à flot M. X....., qui enterrait gaiement sa vie de garçon, proposa à ses amis un dernier toast en l'honneur de la gracieuse personne qu'il devait épouser dans quelques jours.

Les convives se levèrent pour répondre à cette invitation et s'aperçurent que les bouteilles étaient vides. Plus de champagne, à moins d'aller en chercher à la cave.

—Allons y tous, s'écria t-il, ce sera plus drôle!

La proposition sembla plaisante aux convives qui, se mettant en procession, descendirent un à un dans la cave. M. X....., se tenait à la porte, les laissant passer devant lui

Lorsque son dernier invité eut franchi le seuil, il tira violemment la porte, la ferma à double tour, poussa les verrous, remonta tranquillement dans sa chambre où il se mit au lit, sans plus s'occuper de ses prisonniers.

Le lendemain matin, il faisait sa malle et prenait le train, se rendant chez sa fiancée. Avant de partir, il avait donné congé à son domestique de sorte que les prisonniers avaient beau crier, l'isolement du pavillon empêchait leur voix d'arriver jusqu'à la loge du concierge.

Ce n'est que deux jours après que le jardinier, en traversant le jardin crut entendre du bruit dans le pavillon; il s'approcha et, effrayé par les cris, courut avertir M. Tomassi, commissaire de police du quartier.

Une heure plus tard, les infortunés convives de M. X..... étaient tirés de leurs fâcheuses positions et recevaient les soins dont ils avaient un besoin urgent.

On se perd en conjectures sur le mobile qui a inspiré M X.....; une enquête est ouverte; elle dira si nous sommes en présence d'un mauvais plaisant, ou s'il faut voir dans la conduite de ce singulier amphitryon un cas de folie soudaine.

PRINTEMPS 1880.—497 Caisses contenant ce qu'il y a de plus nouveau en Chapeau de feutre viennent d'être reçus par la maison E. DEROME. Ces Chapeaux tous choisis dans les meilleures manufactures, Anglaises, Françaises, et Américaines, forment un assortiment des plus complets. Nous avons une variété infinie de Chapeaux de toutes formes pour hommes jeunes gens, et enfants. Nous fabriquons nos chapeaux de soie nous-mêmes. Nous avons des lignes spéciales pour les marchands de la Campagne que nous vendrons a sacrifices.

N. B.—Une visite est sollicitée.

E. DEROME,
N. 621 Rue Ste. Catherine,
A l'enseigne du lion et de l'ours
Montréal.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour Materiel Roulant.

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de Fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons-lits selon que pourra l'exiger le Département
20 wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de Mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de Juillet prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. } 30j

GRANDE REDUCTION
AU MAGASIN DE
E. GIBAULT,
ST. JEROME

Le public trouvera à ce magasin un assortiment complet et des plus varies de marchandises, tels que, Thé, Café, Sucre, Savon, Huile de toutes sortes, Whiskey, Brandy, Gin, Rye, Vin, Bière et Liqueurs de toutes sortes.

AUSSI:

Ferronneries, Poêles, Peinture, Vitres, Mastic, Vaisselle, Plomb et Champlures pour aqueduc, etc., etc., à des prix très reduits.

Une visite est respectuesement sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les MM. du clergé y trouveront du VIN de MESSE pour la vente duquel il a obtenu une permission.

Rendez-vous en foule chez

E. GIBAULT,

Au coin des rues Principale et St. Georges.
(Batisse Hervieux.)
St. Jérôme, 12 novembre 1878.

HOTEL GRIGNON.
Coin des rues Principale et du Moulin
EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE
ST. JEROME

M. Grignon le propriétaire si bien connu de cet hôtel populaire, offre ses remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a toujours reçu.

Son établissement actuel ne le cède en rien a l'ancien et lui est même supérieur sous beaucoup de rapports.

Les étrangers qui voudront bien l'encourager seront servi avec politesse et ponctualité et trouveront chez lui tout le confort désirable L'Omnibus de l'hôtel est toujours au départ et a l'arrivée des chars.

MOULINS DE ST. JEROME
GODF. LAVIOLETTE PROP.
MOULINS A FARINE.
MOULINS A SCIES.
Fabrique de Tweeds, Draps, Flanelles
ETC
Fabrique de Douves Etc
CONSTAMMENT en MAINS:
Bois de construction, Bois de Siage de toutes espèces et dimensions.
Douves, Fonds de Barils Grains, Farine Moulée, Etc., Etc.
GODF. LAVIOLETTE,
Propriétaire

AVIS AUX ABONNES

Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore payé, de vouloir bien nous envoyer le montant de leur abonnement.

Corporation de la ville de St. Jerome

Reglement No. 88.

Pour encourager l'Industrie.

Il est ordonné et statué par règlement comme suit:

Le conseil de cette municipalité exemptera par résolution, des taxes municipales ou les commuera pour une période ne depassant pas vingt-cinq ans, toute personne qui voudra y exercer une industrie ou y exploiter une fabrique quelconque et le terrain sur lequel elles seront érigées, lorsque ce conseil jugera cette industrie ou exploitation assez importante pour mériter cette exemption ou commutation.

Donné à St-Jérôme ce troisième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix-neuf.

GODF. LAVIOLETTE,
Maire.
6HS. MORANDVILLE,
Secrétaire.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIERE ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, Lundi, le 29 Mars prochain.

Cette section s'étend d'un point formant l'extremite du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallee de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après le 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingénieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secretaire.

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 11 février 1880. } 27m6

A vendre ou a louer.

La Fonderie Dumontville en opération depuis trois ans et située sur beau pouvoir d'eau dans la ville de St. Jerome.

Centre d'affaires avantageux.

Des raisons satisfaisantes seront données par le propriétaire.

AUSSI A VENDRE.

Au-dessus de 300 arpents de terre dont la plus grande partie est avantageusement située dans la ville de St. Jérome; une étendue de quarante arpents est renfermée entre la rue Principale et la rivière du Nord, avec splendides pouvoirs d'eau.

S'adresser à

ALF. A. LAVIOLETTE.

LA PRESCRIPTION DU DR. NELSON
POUR LES
RHUMES et BRONCHITES
EST EN VENTE CHEZ
MM. LAVIOLETTE & NELSON
COIN DES RUES
Notre-Dame et St. Gabriel
MONTREAL.

Nous conseillons fortement ce remède à tous ceux qui souffrent de Rhumes ou de Bronchites etc., car nous en connaissons les merveilleux effets. D'ailleurs la réputation du célèbre Docteur qui a légué à l'humanité souffrante cette précieuse prescription est une garantie suffisante de son efficacité.

PRIX PAR FLACON . . .25 Cts.

HOTEL RICHELIEU.
Is. DUROCHER Propriétaire.

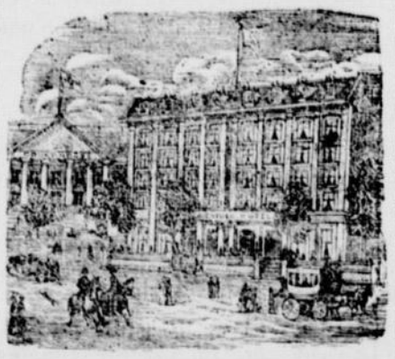

Rue St. VINCENT
MONTREAL.

Ce magnifique établissement offre au public voyageur, à des prix très-réduits, tout le confort qu'on peut trouver dans un hôtel de première classe.

Une superbe salle de billards se trouve a l'entresol et ne trouble en rien les voyageurs qui aiment la tranquilite.

La richesse et la propreté des chambres a coucher ne laisse rien a désirer.

La carte comprend toujours une variété de plats capables de satisfaire les estomacs les plus difficiles.

Le service se fait d'une manière admirable et le nombreux personnel de ce bel établissement se distingue par sa politesse et sa ponctualité. Une sonnerie électrique contribue pour beaucoup a l'exécution prompte des ordres donnés.

La buvette attachée a l'hôtel est ce qu'il y a de mieux dans le genre tant sous le rapport de l'ornementation que sous celui du choix des liqueurs.

Les voitures de l'hôtel se trouvent toujours a l'arrivée des vapeurs et des chars.

LA MAISON PILON
TOUJOURS ATTAQUEE
Il FAUT la DEFENDRE
ENCORE UNE FOIS
La Maison PILON, Etant Attaquee

Veut prouver que ces sortes de mensonges et de calomnies qui sont lancées depuis longtemps contre elle par certains marchands pour la détruire, ne sont fait que dans le but de jalousie,

Nous allons prouver.

que c'est une monstrueuse calomnie que de dire que l'on ne vend que des coupons et des Marchandises communes.

LA PREUVE, la VOICI:

C'est que le public intelligent a su comprendre, en venant toujours encourager cette Maison, que tout cela n'était publié contre la Maison que pour lui enlever la pratique et l'empêcher de venir faire ses achats Ainsi donc pour récompenser et remercier le public de l'encouragement qu'il a bien voulu lui donner et d'avoir si bien su comprendre notre maison et *ces Marchands jaloux et envieux.*

La Maison Pilon

Se fait un devoir de faire des sacrifices énormes pendant ce mois et le mois prochain, et invite le public à en profiter.

Ces sacrifices seront faits dans tous les départements ci-dessous mentionnés.

Nous ne donnons que quelques preuves très-frappantes dans chaque département afin de ne pas être trop long.

Le Departement des Tweeds reduit au prix coutant.

50 pièces de Tweed Canadien tout laine, celui de $1.50, 75 la verge, pour $1.00, 50c.

Tweed Anglais élegant, ceux de $3.00, 2.00, 1.25 la verge, pour $2.00, 1.50, 1.00.

Le Departement des Draps.

Beaver, Moscow, Melton, Draps de Dames Draps à Manteau, Ratine, Serge, diagonal, sont aussi reduits au prix coutant.

Beaver de $5.50 pour 3.00, de 2.25 pour 1.50, de 1.75 pour 1.00, de 60cts pour 40cts

Nos Serges tout laine, de $4.50 pour 3.00, de 3.00 pour 2.00.

Serges, laine, et coton $1.00 pour 60cts., $1.50 pour 1.00.

Drap à Manteau élégant de $4.00 pour 2.50, de 2.00 pour 1.25.

Drap de Dames simple largeur très-fin, 60c. pour 25c.

Le Departement des Noirs.

Le plus riche de la maison, le mieux assorti, est réduit tels que Mérino, Alpaca, Cachemire, Brillantine, Paramatta, Cordé, etc., etc.

Alpaca de 40c. pour 25c., de 15 pour 10, 70 pour 43c.

Paramatta de 30, 40 pour 20, 25c.

Cachemire tout laine de $1.00 pour 50c.

Crêpe noir, 50c. pour 25c., crêpe noir pour moitié prix.

Departement des Cotons

Des toiles à Nappe, Toile de Russie est aussi réduit.

Coton Blanc à drap double-largeur pour 20 et 50 la verge.

Toile à Nappe pour 17c., celle de $1.00 pour 75c.

Departement des Rubans.

50 0/0 de Réduction.

Beau ruban pour 2, 3, 4, 5cts, la verge.

Ruban à ceinturon de $1.00 pour 50cts., 80c. pour 60c.

Departement des Lainages.

Nuages, Collerettes, Gilets pour Dames, hommes et enfants vendus à des prix presque incroyables.

Beaux Nuages de $1.25 pour 50c, 40cts. pour 20cts.

Departement des Corsets

Bas, Gants, Collets, Poignets, Mitaines, Frilling réduit au prix coutant.

Departement des Soies, Satins et Velours.

Vu les temps durs la réduction est énorme.

Soie de couleurs, 45c la verge.

Soie gros grain, $1.75 pour $1.10c.

Soie Bonnin de $4.50 pour 2.50, 2.50 pour 1.50.

Velours de Soie à Manteau, ceux de $8.00 pour $4.00, de $6.50 pour $3.00. Satin noir de 80c. pour 40cts.

Les Chapeaux! Les Chapeaux!!

De $6.00 pour 3.50, ceux de 2.00 pour 1.25, 25 doz. de chapeaux en feutre à 25c chacun.

Departement des Etoffes a Robes.

Que toutes les Dames envient: Etoffes à Robes soie et laine de 60c pour 20c.

Brocarte de 60c pour 30c. de 20 pour 10c.

Departement des Flanelles, et des Casimirs a Chemises

Est aussi réduit. Casimirs et Flanelles de couleurs tout laine, 50c et 60c. pour 30c. et 40c.

Departement des Prelats et Tapis.

25 0/0 meilleur marché qu'avant.

Bon Tapis tout laine pour 65c. Tapis de Piano à moitié prix.

Tapistry de 70c pour 50c

Départements des Cotons Ouates sont très-réduits.

LES COTONS ET LES INDIENNES

Sont malgré la hausse dans les manufactures aux anciens prix. Coton Horrockses, 36 pcs pour 10c Belles Indiennes 1er. choix pour 10cts et un grand lot pour 5cts. la verge. Coton Hochelaga (G) pour être sacrifié à 9cts. la verge.

200 doz. de Chemises de toile [Job lot]
Pour 50 Cts. valant $1.50.

100 Pièces de Tapis de toile
De 40, 50cts la verge pour 15, 20cts.

1000 Verges de velours en coupons
Vendus à 15, 20, 25cts la verge.

40 CAISSES DE CORPS ET CALECONS
Pour 30cts. Corps et Caleçons de $2.50c pour $1.50.

COUTILS DE PREMIERE QUALITE,
Réduction de 30 p. c.

Ceux de 60c pour 40c, 30c pour 20c, 20c. pour 15c, de 10c. pour 8c.

JUPONS A 60Cts.

Enfin nous voulons soutenir notre renommée et nous la soutiendrons envers et contre tous. Et le PALAIS DU BON MARCHE sera toujours le grand centre des VENTES à BON MARCHE.

MAISON A. PILON & CIE.
647 RUE STE. CATHERINE 649
A L'ENSEIGNE DE LA BOULE VERTE
A. PILON, J.-B. LABELLE

PARLEMENT FEDERAL.

Chambre des Communes.

Ottawa, 12.

A trois heures cette après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général accompagné de Son Altesse Royale, la Princesse Louise et de son Etat-Major, s'est rendu au Parlement, où il a procédé à l'ouverture des Chambres avec le cérémonial accoutumé. Le marquis de Lorne prononça le discours du trône quand les membres du Sénat et de la Chambre des Communes furent réunis.

Ce discours qui est loin d'être le programme de tous les travaux de la session, annonce plusieurs mesures importantes.

L'Orateur prend son siege à 4.30 hrs.

De retour du Sénat l'Orateur lit la liste des vacances qui se sont faites dans la représentation depuis la dernière session, et présente le rapport des nouvelles élections.

Les députés suivants sont alors présentés :

M. Barnard, député de Yale, par l'Hon M. Langevin et M Thompson (Cariboo).

L'hon. M. Royal, député de Provencher, par Sir Charles Tupper et l'hon. M. Masson.

M. Beauchesne, député de Bonaventure, par l'hon. M. Langevin et l'hon. M. Fortin.

M. Vanasse, député de Yamaska, par l'hon. M. Masson et M Massue.

M. McLeod, député du Cap-Breton, par Sir Charles Tupper et M. W. Macdonald.

Dr. Bergin, député de Cornwall, par Sir Charles Tupper et M McLennan.

L'hon. Edward Blake député de West Durham, par l'hon. M. Mills et M. Béchard. [Appaudissements.]

M. D. G. Macdonnell, par l'hon. M. McKenzie de l'hon. M. Geoffrion.

Il a été résolu que l'Adresse en réponse au discours du Trône serait prise en considération demain.

Sir John Macdonald propose la nomination des divers comités.

Sir John Macdonald propose que la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

L'hon. M. MacKenzie desire connaitre la ligne de conduite que les chefs du gouvernement ont l'intention de suivre au sujet de la violation des privileges du Parlement commise par M Macdonnell.

Sir John A MacDonald—Je suis très heureux qu'on ait attiré mon attention sur cette affaire, je l'avais complètement oublié. Je dirai demain ce que nous avons l'intention de faire.

La séance est levée.

Ottawa, 13 février.

L'ORATEUR, prend son siège à 3 hrs. p. m.

M. CARON présente une requête de la Chambre de Commerce de Québec, demandant au gouvernement de prendre en considération l'opportunité de construire un chemin de fer depuis le lac Nipissing jusqu'au Sault Ste. Marie.

M. MACKENZIE attire l'intention de l'honorable Premier Ministre sur une question de privilège.

M. RITCHIE, [Halifax], propose l'adresse en réponse au discours du trône. Il dit en commençant ses remarques qu'il ne fera qu'répéter succintement ce qui a été dit par Son Excellence. Nous avons vu l'année dernière le cours des affaires changer totalement, la prospérité nous est revenue et les lugubres prédictions de l'opposition ne se sont pas réalisées. Commentant le paragraphe du discours où Son Excellence suggère à cette chambre l'idée de prendre en considération les meilleurs moyens de venir en aide aux infortunés il dit que c'est d'opinion que la meilleure manière de prouver notre sympathie aux populations irlandaises, serait de leur expédier des produits canadiens sur des vaisseaux canadiens. Il félicite le gouvernement d'avoir secourues les indiens du Nord Ouest et d'avoir favorisé la colonisation de ce territoire.

La politique d'économie inaugurée par le gouvernement dans le parachèvement de l'Intercolonial, où l'ancienne administration perdait chaque année, un demi-million fait espérer que le temps viendra bientôt, où nous verrons le manque d'équilibre qui existe entre les dépenses et les recettes du pays, disparaitre complètement.

Bien que durant le dernier semestre le montant des revenus ait diminué, le déficit ne s'élève qu'à $2,219,000.

Espérons que du moment que ce déficit qui pesait sur le peuple comme un manteau de plomb, s'en va diminuant ; espérons dis-je que le ministre des chemins de fer reconnaitra l'opportunité de réduire les taux des frais de transport des marchandises et prendra des moyens à cet effet.

Il fait bon de constater par le discours du trône que les résultats de la politique national, ont été, somme toute, très satisfaisants.

Dans les provinces de l'Est, elle a eu pour effet de faire naître de nouvelles industries et de donner à celles qui existaient déjà une impulsion plus forte pendant qu'elle reliait les lieux commerciaux avec celles de l'Ouest.

Lors de la discussion du nouveau tarif; l'opposition avait prédit une augmentation de prix dans les articles de consommation ce qui ne c'est pas réalisé.

Je ne doute pas qu'il soit nécessaire d'apporter certaines modifications au tarif et je n'hésite pas à croire que l'hon. ministre des finances ne soit prêt à accepter tous les amendements dont nous avons pu reconnaitre la nécessité depuis que le tarif a été mis en opération. Il parle des améliorations que le gouvernement se propose d'introduire dans le service civil. Il félicite le service civil et déclare être convaincu que ce département est l'égal de celui d'Angleterre. Cependant, il y a certainement plusieurs réformes à opérer dans le système. A propos de la question monétaire, il croit que le gouvernement permettra volontiers l'émission de nouvelles espèces.

M. HOUDE [Maskinongé], seconde l'adresse et prononce un discours éloquent et pratique. Il rend un juste tribut d'hommage au génie du peuple Irlandais, et parle longuement des droits que ce peuple infortuné aux sympathies des Canadiens. Il commente chacun des paragraphes contenus dans le discours du Trône en appuyant fortement sur la politique à vues larges suivie par le gouvernement sur la question d'émigration.

J'espère, dit-il, que cette année, l'on mettra à exécution le projet patriotique conçu par l'hon. Ministre de l'Agriculture il y a sept ans. Nous encourageons aussi le repatriement en donnant aux canadiens qui sont émigrés aux Etats-Unis la facilité de revenir au pays et de s'établir dans le Nord-Ouest. Nous n'aurons jamais de meilleurs colons que nos compatriotes, et ce repatriement sera l'un des moyens les plus efficaces de faire connaitre les avantages que peuvent trouver les colons au Nord-Ouest. On pourrait peut-être prétendre que, au lieu d'encourager les canadiens qui sont au Etats-Unis à revenir, il serait préferable de favoriser ceux qui sont parmi nous et qui voudraient s'établir à Manitoba. A cette objection je répondrai que le gouvernement fédéral n'a pas autant d'intérêt à transporter au Nord-Ouest aucune partie de notre population établie dans quelqu'une des autres provinces qu'à y attirer ceux qui sont à l'étranger. J'espère que les prix des terrains seront fixés aux taux les plus modérés, et que nous empêcherons autant que possible les spéculateurs de s'en emparer.

Parlant de la construction du chemin de fer du Pacifique, l'orateur saisit cette occasion pour se prononcer hautement et protester contre le pont projeté du Côteau et exprime son assurance que le gouvernement ne sanctionnera pas une telle proposition. Il parle ensuite de la culture du tabac, laquelle si elle est encouragée, deviendra une source de revenu pour le Canada.

L'orateur termine en exprimant sa confiance dans le gouvernement actuel, et reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.

L'HON. M. MACKENZIE qui lui succède fait un discours d'une heure, quoiqu'il eut promis, dès ses premières paroles qu'il ne s'en tiendrait qu'à quelques remarques. Il accusa le gouvernement de n'offrir à la Chambre qu'un programme peu fourni ; il s'attacha à établir le contraste avec les années précédentes pendant qu'il était au pouvoir alors qu'on l'accusait de la meme chose. Selon lui, la réponse à l'adresse aurait dû contenir un résumé de toutes les opérations, de tous les travaux accomplis depuis la session précédente. Il accuse le gouvernement d'inconvenance pour avoir fourni a un député de la Chambre des documents dont les autres n'avaient pas encore pris connaissance. Le proposant de l'adresse, est le seul qui avait en main des états au sujet du chemin de fer de l'Intercolonial : ce qui a empêché M. Mackenzie de pouvoir répliquer à cette partie de son discours.

Il termine en déclarant que si l'opposition est faible en nombre, elle n'est pas moins décidée à indiquer la conduite à suivre concernant les questions qui devront être soumises à la Chambre

SIR JOHN A. MACDONALD se lève au milieu d'applaudissements prolongés et commence son discours en félicitant la Chambre en général et l'opposition en particulier du ton enjoué pour ne pas dire tout à fait drôle, dont s'est servi M. MacKenzie pour ouvrir la discussion

L'honorable chef de l'opposition, en parlant du chemin de fer du Pacifique s'est élevé fortement contre la poiltique extravagante du gouvernement et a cité dans le cours de son discours, une résolution de Sir Georges E. Cartier dans laquelle il est dit, que la construction de ce chemin de fer ne devra progresser qu'en proportion des revenus du pays. Telle était la politique du premier gouvernement coservateur et nous l'avons suivie pendant tout le temps que j'ai été à la tête de ce ministère. Elle n'a été abandonnée qu'à l'époque où le gouvernement libéral a résolu de construire lui-même le chemin de fer du Pacifique. C'est alors qu'il s'est engagé vis-à-vis Lord Carnavon de dépenser chaque année deux millions dans la Colombie-Anglaise, et de finir le chemin pour l'année 1880 sans aucun égard pour nos ressources et pour le fardeau qu'il imposait à nos épaules. [Applaudissements prolongés]. L'honorable député a tort de se plaindre de ce que le ministère actuel pousse les travaux avec trop de vigueur ; il devrait se rappeler que nous ne faisons que compléter cette partie du chemin entre le lac Supérieur de la Rivière-Rouge qu'il a lui-même commencé. Comment peut-il alors nous adresser des reproches ? En outre de cela nous avons accordé un contrat pour la construction de ce chemin dans la Colombie Anglaise, mais en cela nous n'avons fait que nous conformer aux annonces lancées dans le public par l'hon. monsieur lui-même. Etait-il de bonne foi, lorsqu'il demandait des soumissions pour la construction de 127 milles à la rivière Fraser, ou n'agissait-il ainsi qu'en vue des élections dans la Colombie Britanique.

L'hon. membre a prétendu que le pays était encore dans un état de souffrance et de détresse, il a comparé le nombre des faillites de cette année à celui de l'année précédente. L'opinion générale du pays s'est tellement prononcée contre la loi de banqueroute que tout homme de commerce qui prévoyait ne pouvoir faire entièrement face à ses dettes a voulu profiter de la loi avant qu'elle fut abrogée afin de recommencer de nouvelle opérations. Voilà la raison pour laquelle nous avons eu tant de banqueroutes.

Quant à ce qui concerne la nomination de Sir A T Galt, des négociations seront bientôt ouvertes entre les Etats-unis, la Grande Bretagne et plusieurs autres pays, entr'autres la France, l'Espagne et le Portugal, et il est de la plus haute importance que le Canada ait à l'extérieur un représentant pour surveiller ses intérêts. Il est impossible d'exercer cette surveillance par le seul moyen de la correspondance.

M. MACKENZIE demande si Sir A T Galt sera plénipotentiaire.

SIR JOHN—Ses décisions seront finales. Ses objections qui se sont élevées contre M. Jenkins avaient pour base plusieurs raisons, dont l'une surtout était qu'un salaire exhorbitant lui était payé bien qu'on l'accusat simplement d'être opposé au gouvenement impérial. (Ecoutez.)

En terminant, Sir John dit que les bonnes dispositions manifestées par le chef de l'opposition devaient être attribuées au succès de M. Mowat dans Ontario, lequel succès était dû au fait que le peuple, satisfait de voir le sort de la politique nationale entre les mains du gouvernement fédéral, s'occupait peu de voir par qui seraient dirigées les affaires locales.

Le succès de M. Mowat ne peut être attribué à une réaction contre la politique nationale, car, malgré que huit ou neuf élection partielles aient eu lieu, l'opposition n'a pu gagner un seul siége, tandis que le gouvernement en a gagné trois.

Il serait ridicule de parler ici de réaction opérée contre la politique nationale. Tout homme sincère admettra que le pays se retire lentement mais sûrement du bourbier dans lequel il était resté enfoncé pendant cinq années, et avant la fin d'une autre année le peuple verra cette politique qui a eu un si beau commencement, acquerir une nouvelle force et une nouvelle vigueur. (Appl. prolongés.)

MM. BUNSTER ET DECOSMOS protestent contre le choix de Burrard Inlet comme terminus du chemin de fer du Pacifique et prétendent que les renseignements n'ont pas été puisés aux sources véritables.

M. BLAKE, s'élève contre la nomination d'un représentant à Londres et critique la mission que l'on veut donner à Sir A. T. Galt ; puis parlant du chemin de fer du Pacifique, il attaque la position qu'a prise le gouvernement à ce sujet. Selon lui le contrat ne devrait être accordé qu'après avoir d'abord reçu la sanction de la chambre.

A la lecture de la clause traitant la question des secours en faveur de l'Irlande.

M. JONES (Leeds) dit espère que la chambre votera dans ce but £50,000.

M. COSTIGAN, désire savoir quand le gouvernement soumettra une proposition à ce sujet. Il n'y a pas, dit-il un seul jour à perdre.

M. CASEY, cite un extrait l'*Evénement* au sujet de la misère qui règne à Québec. Il conclut en disant qu'il est du devoir de la chambre de venir d'abord au secours de notre peuple avant de songer aux étrangers.

M. CARON, témoigne sa surprise de la sympathie extraordinaire qu'éprouve M. Casey pour la population de Québec et dit qu'il est en état de lui affirmer qu'on lui a exagéré la position. Il termine en se prononçant en faveur de la souscription Irlandaise.

M TILLEY assure la chambre qu'une résolution à cet effet sera soumise sous le plus court délai possible.

M. BARNARD, de la colombie Anglaise, proteste contre la déclaration de M. De Cosmos que la population de ce pays est opposée au choix de Burrard Inlet comme terminus du chemin de fer.

A la lecture de la clause au sujet de l'effet du tarif plusieurs membres de l'opposition prennent la parole pour exprimer leur dissentiment ; sur ce

M TILLEY lit le paragraphe qui est conçu comme suit :

"Vous serez heureux d'apprendre que l'effet du tarif de la session dernière sur le developpement des diverses industries du pays a été, en somme, très satisfaisant.'

Il conclut en disant qu'il est naturel que l'opposition ne soit pas satisfaite des résultats de la politique nationale.

MM. GAULT et ROSE parlent en faveur du tarif.

M. BOWELL dépose sur la table de la Chambre les tableaux du commerce et de la navigation pour l'année expirée le 30 juin 1879.

Et la Chambre s'ajourne à lundi.

Ottawa, 16 février.

L'ORATEUR prend son siège à 3 hrs. p. m.

L'HON. M. LANGEVIN présente le rapport du Departement des Travaux Publics.

L'HON. M. POPE présente le rapport du Département de la Marine et des Pêcheries.

L'HON. M. JAMES MACDONALD présente le rapport du Departement de la Justice concernant les Pénitenciers.

Les Bills suivants sont présentés ;

M. COLBY—Pour abolir la loi de Faillite.

M. BECHARD—Pour les mêmes fins.

M. COLBY—Pour amender les lois concernant l'inspection du pétrole.

SIR JOHN A. McDONALD propose la lecture du journal de la Chambre en date du 12 et du 15 Mai 1879 où sont contenus les détails concernant la violation de privilège ; de la Chambre dont s'est alors rendu coupable M. John A. Macdonell en insultant publiquement en présence de tous les membres, l'Hon. M. Huntington. M. Macdonell est un étranger à qui il avait été permis d'assister aux débats parlementaires.

Lecture de ce journal étant faite.

SIR JOHN MACDOLALD propose que M. John A. Macdonell soit traduit devant cette chambre, dans une semaine à partir de demain. Adopté.

M. GIROUARD—Pour légaliser le mariage avec la sœur de son épouse decédée.

L'HON. J. C. C. Abbott, député d'Argenteuil est introduit en Chambre par l'HON M. Pope et N. Brooks.

Son entrée est saluée par des applaudissements.

L'HON. M. MACKENZIE demande si le gouvernement a résolu de présenter une mesure concernant l'envoi de secours en Irlande ; toutes souscriptions dit il devraient être expédiées sans délai.

SIR JOHN répond que le gouvernement agira d'après le précédent établi lors des malheurs de la Crimée, c'est-à-dire qu'un message du Gouverneur-Général, recommandant de voter des secours sera lu à la chambre, qu'une adresse sera alors présentée au Senat et que la mesure sera adoptée.

Ce sera un acte conjoint des deux chambres.

SIR CHARLES TUPPER, soumet à la chambre, copies de tous les contrats passes depuis la dernière session, pour la construction du chemin de fer Pacifique Canadien tel que voulu par l'acte du chemin de fer du Pacifique de 1874.

SIR JOHN propose que MM. Tilley, Tupper, Masson McKenzie, Holton, Laurier et le proposant forment un comité spécial, chargé de la formation des comités permanents. Adopté.

La chambre s'ajourne à 6 heures 30.

FONDERIE

DUMONTVILLE.

SITUEE DANS LE HAUT DU

Village de St.Jerome

POELES DOUBLES,
POELES DE PASSAGES
POELES DE CUISINES
CHAUDRONS, ETC., ETC.
CHARRUES,
CHARRUES tourne-oreille,
SARCLEURS et RECHAUSSEURS combinés.

BONNES CHARRUES pour **$5.00** comptant où $600 à 12 mois
SOCS DE CHARRUES A 40 CENTS

La vieille fonte achetée à 50 cent le 100 lbs, en echange d'articles manufacturés. Il ne sera alloué que 40 cents pour celle de potasseries.

La vieille fonte ne sera pas acceptée en paiement d'ouvrages faits sur ordres à moins de conventions spéciales.

ALF A. LAVIOLETTE,
Propriétaire.

St. Jérôme, 17 Juin 1879.

PARNELL!!!

NOUVEAU HEROS DES

LIBERTES IRLANDAISES !

Tout le monde envie le sort de celui qui s'étant levé aux cris d'alarmes de ses compatriotes, parcourt l'ancien et le nouveau continent pour réveiller les sympathies du monde entier en faveur de sa patrie.

Cette conduite est en effet bien enviable, car au terme de son voyage, si surtout il a réussi, il sera couvert de gloire et son nom passera à la postérité avec le titre de grand ou peut-être celui de sauveur de son pays.

La ville de Montréal se prépare à le recevoir avec grande pompe, le Conseil de Ville après un chaud débat, a décidé de reconnaitre officiellement sa présence.

Les Irlandais se proposent de lui faire une réception comme on en n'a pas eue depuis longtemps.

Nous invitons tous ceux qui auraient l'intention de venir à Montréal pour cette circonstance de nous faire une visite.

Nous venons d'acheter le magnifique stock de banqueroute de MM.

Jolicœur Freres

à 50 POUR CENT de moins que le prix coûtant. Les marchandises de ce stock qui est évalué à $20,000 sont superbes et toutes fraiches ; le magasin Jolicœur et Frères n'ayant été ouvert sur la rue Ste. Catherine que le printemps dernier.

Vous n'aurez peut-être pas de sitôt, lecteurs, l'occasion de faire une grosse emplette avec si peu d'argent.

Les marchands crient partout qu'ils font des réductions. Mais quand même ils vendraient au prix coûtant, nous pouvons vendre à

MEILLEUR MARCHE

qu'eux puisque nous achetons des marchandises à 50 pour cent de moins que ce qu'elles ont coûté.

Venez voir si nous disons la vérité.

Lisez plus bas la liste de quelques-unes de ces marchandises avec les prix qu'elles coûtent aux autres, et les prix auxquels nous les vendons.

155 pcs. Coton jaune (Hochelaga) valant 8 cts. réduits à 6 cts.
112 " Coton jaune (Cornwall) " 9 cts. réduit à 7 cts.
60 " Coton jaune (Américain) " 10 cts. réduit à 8 cts.
100 " Coton blanc (Valleyfield) " 9 cts. réduit à 7 cts.
64 " Coton imitation de toile " 10 cts. réduit à 8 cts
57 " Coton imit. de toile extra " 13 cts. réduit 10 cts.
300 " Indiennes assorties " 8 cts. réduit à 5 cts.
220 " Indiennes françaises " 13 cts. réduit à 10 cts.
30 " Etoffe à robes " 10 cts. réduit à 5 cts.
80 " Etoffe a Robes " 20 cts. réduit à 10 et 13 cts.
200 sets Collets et poignets pour Dames " 50 et 75 cts. réduit à 10 et 20 cts.
75 doz. gants de kid pour Dames et Mrs. " $1.00 réduit à 25 cts.
100 " Echarpes pour Dames " 30 cts. réduit à 10 cts.

DUPUIS FRERES

605 Rue Ste. Catherine

(COIN DE LA RUE AMHERST)

MONTREAL

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat.

Au-dessus de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois.

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat.

ENVOI FRANCO des catalogues.

AGENCE GÉNÉRALE DE LA

ENVOI FRANCO des catalogues.

Librairie Française

M. E. DANSEREAU & CIE.,

15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES,

MONTREAL.

Livraison de tous les ouvrages de LIBRAIRIE française des principaux Editeurs, tel que

A. MAME et FILS (à Tours), F. E. ARDANT FRÈRES (à Limoges), **J. LEFORT** (à Lille), Vve H. CASTERMAN (à Tournai), **V. PALME, J. LECOFFRE, POUSSIELGUE FRÈRES, PERISSE FRÈRE, GAUME et Cie, ALBANEL,** *Baltenweck Sr*, **FIRMIN DIDOT et Cie, HACHETTE et Cie, J. HETZEL et Cie, GARNIER FRÈRES,** *L'Abbé Migne*, **GUILLAUMIN et Cie, CHS. DELAGRAVE, DELALAIN FRÈRE, G. MASSON, A. DELAHAYE, MARCHAL BILLARD, etc., etc.**

Les ventes ont lieu aux prix de Paris, augmentés seulement des frais de douanes et transports, le paiement se faisant par fractions mensuelles.

HOTEL AUBRY.

ST. JEROME

(Coin des rues Virginie et St. Jérôme.)

PRES DU

Depot du Chemin de Fer Q.M.O.&O

Cet Hotel est sans contredit l'un des mieux tenu de cette ville.

M. JOSEPH AUBRY vient de faire de grandes réparations à son hôtel qui est aujourd'hui très confortable sous tous les rapports. Une magnifique galerie fait le tour du 2ème étage de la maison.

Les étranger qui viennent à St Jérome ont tous les avantages de loger à ce hotel. La pension est à très bas prix et est excellente ; une cuisinière de première classe s'occuppe que de son département.

Les chambres à coucher sont bien meublées et ont de très bons lits.

Toujours une grande quantité de liqueurs de toutes sortes et des premiers choix.

JOSEPH AUBRY.

St. Jérôme, 18 Juin 1879.

HOTEL DU LION

TENU PAR

B. LAPORTE

NO. 80 RUE ST. LAURENT

MONTREAL

On trouvera en tout temps à cet hotel une bonne table ; aussi une bonne écurie.

AU PUBLIC

M. Ed. Marchand, maître de poste, se charge de toute espèce de collections et d'agence générale d'affaires aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Visible à toute heure à son bureau, seconde porte du Palais de Justice.

St. Jérôme, 3 Avril 1879.

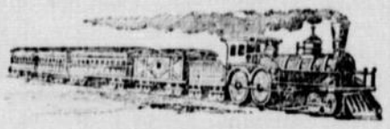

Chemin de fer DU GOUVERNEMENT.

DIVISION OUEST

CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après Mercredi, 1 Octobre, les trains laisseront la gare d'Hochelaga comme suit

	A.M.	P.M.
Train express pour Hull à	9.30 et	4.30
Arrive à Hull à	2.00 P.M. et	9.00 P.M
" Aylmer à	2.25 p.m. et	9.35
	A.M.	P.M.
Train Express d'Aylmer à	8.15 et	3.35
Trains express de Hull à	9.20 et	4.20
Arrive à Hochelaga à	5.20 p.m. et	8.50
Train pour St. Jérome à	5.00 P.M	
Train de St. Jérome à	7.00 A.M.	

Les trains laissent la gare du Mile-End 10 minutes plus tard.

De magnifiques chars palais sont attachés à tous les trains.

Bureau général, 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN,
Agent

Bureau 202 rue St Jacques & 158 rue Notre Dame.

C. A. SCOTT.
Surintendant-Général de la Division-Ouest.

C. A. STARK,
Agent pour les passagers.

ETABLI EN 1867.

MM. GAUCHER & TELMOSSE

IMPORTATEURS

d'Epiceries, Vins Spiritueux

FARINE, PROVISIONS, LARD, ETC

NOS. 242 & 244 RUE ST. PAUL.

Vis-à-vis la rue St. Vincent.

NOS. 197, 197½ ET 199 RUE DES COMMISSAIRES

MONTREAL.

G. G. GAUCHER.
L. W. TELMOSSE.

Montréal, 26 Mai 1879.

A VENDRE

Plusieurs belles terres a St. Jérôme.

Deux emplacements bien bâtis au village St. Jérôme.

Aussi deux terres a bois a trois mille de village.

S'adresser a ce bureau.

F. X. COCHUE,

SYNDIC OFFICIEL.

Pour la Cité et le District de Montréal

BUREAUX :

COIN DES RUES ST. VINCENT ET STE. THERESE,

MONTREAL

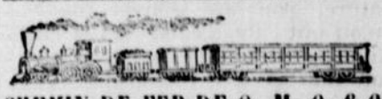

CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O.

Le et après le 12 Janvier courant le train de St. Jérôme laissera Hochelaga à 5 heures P. M. au lieu de 5 heures et 15 minutes et ce jusqu'à nouvel ordre.

F.-X. LAROQUE

MEUBLIER

RUE PRINCIPALE HAUT DU VILLAGE

ST. JEROME.

M. LAROQUE tient un assortiment considérable de meubles de **première qualité** et de toutes sortes qu'il offre en vente à des Prix Très-Réduits. On fait aussi à ce même établissement des découpages de tous genres et de tous les goûts.

CONDITIONS :—Toute personne qui achètera pour un montant depuis $5 00 jusqu'à $20.00 aura un délai de six mois ; depuis $20 jusqu'à $40 00 un an ; depuis $40.00 jusqu'à $60.00 et plus deux ans.

☞ *Les réparations de meubles sont toujours promptement exécutées*

F.-X. LAROQUE.

St. Jérôme, 23 Janvier 1880.

SACRIFICE ENORME

Marchandises de printemps

SONT ARRIVEES !

Je les ai choisies et achetées au plus bas prix et en prévision de la hausse que la protection va amener sur les marchandises sèches.

Je suis donc en position de

DEFIER LA CONCURRENCE !

et je la défie.

Mes prix sont tellement bas que je défie aucun marchand de la ville ou d'ailleurs.

De servir mes PRATIQUES

A aussi BON MARCHE que moi.

Le public trouvera chez moi comme par le passé :

Le meilleur assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Le meilleur assortiment d'épiceries.

Groceries de toutes sortes,

Le meilleur assortiment de.

CHAUSSURES

Le meilleur assortiment de

VAISSELLES,

Le meilleur assortiment de

Vins purs et Liqueures spiritueuses

Le meilleur assortiment de

FERRONNERIES.

Fleur Ogilvie, Son, Gru, Farine d'Avoine Farine de Ble-dinde.

POSITIVEMENT A MEILLEUR MARCHE QUE JAMAIS

Venez voir et vous serez convaincus que c'est vrai.

Un bon tailleur est attaché à mon établissement.

Une modiste de première classe doit m'arriver des Etats-Unis et sera au service des Damés qui voudront bien m'accorder leur pratique.

Les tailiages seront faits à domicile sur demande.

CHS. GODMER.

St. Jérôme, 8 Mars 1879.

Aussitôt qu'un parent meurt on peut se procurer plusieurs cents lettres funéraires dans l'espace d'une heure, en s'adressant au bureau du *Nord*.

Feuilleton du "Nord."

LES CHAUFFEURS.

VI

LA GRÊLÉE.

— Tout est tranquille dans le pays dit-il en s'adressant en apparence à la fermière, et chacun ne parait songer qu'à se coucher au plus vite; nous devrions en faire autant..... Mais, pour Dieu ! citoyenne Bernard qui donc chez vous va partir à pareille heure, que votre mari est en train d'apprêter la carriole ?

— Quelqu'un va partir ? s'écria François involontairement.

— Que vous importe, l'ami ? demanda Ladrange.

— C'est que je pensais...Ma femme sera bien inquiète ! Si la personne qui part allait à la ville, j'aurais pu la charger d'une commission, peut-être même aurait-elle consenti à me donner une place auprès d'elle.

Daniel suspectait vaguement ces deux hommes ; d'ailleurs, il ne voulait pas qu'ils pussent voir les dames de Méréville, qui allaient sortir de leur chambre d'un moment à l'autre

—C'est impossible, répondit-il sèchement ; la personne qui part, et c'est moi-même, s'il faut le dire, ne va pas où vous allez, et ne peut se charger d'aucune commission.

-- Vous ? demanda le colporteur ; je croyais que vous voyagiez à cheval ?

— On est plus commodément en voiture, surtout lorsqu'on a une jolie compagne, n'est-ce pas, citoyen ? dit le Borgne en ricanant.

Ces questions irritaient de plus en plus Daniel ; cependant il modéra son impatience, et il fit observer à ses interlocuteurs que le citoyen Bernard, fort peu endurant de sa nature, pourrait trouver mauvais qu'on eût l'air d'épier ses actions. En conséquence, il les engagea encore une fois à se retirer dans l'étable où ils devaient coucher l'un et l'autre, suivant l'usage. La fermière appuya cette invitation, si bien que les curieux n'eurent rien à alléguer pour résister davantage. Ils sortirent donc, le colporteur en souhaitant toutes sortes de prospérités à maîtresse Bernard, le Borgne en lui adressant le bonsoir avec une espèce de raillerie sinistre.

Daniel les suivit ; un sentiment dont il ne pouvait se rendre compte lui disait qu'il devait se défier de ces deux personnages, malgré leurs allures inoffensives. Il les accompagna donc jusqu'à l'étable ; dès qu'ils furent entrés, il ferma la porte sur eux et en tourna deux fois la clé.

— Ces gens peuvent être fort honnêtes, dit-il à la fermière quand il fut de retour, mais ils ne s'en trouveront pas plus mal pour être tenus sous clé cette nuit. Demain matin vous les délivrerez, et peut-être ne se seront-ils pas aperçus de leur captivité. On ne saurait être trop prudent.

Maîtresse Bernard, que cette mesure débarrassait d'une gênante surveillance, ne la désapprouva pas.

—Et dire murmura t-elle, que ma pauvre fille devait loger avec ces vagabonds !.. Mais peut-être aura-t-elle un gîte plus convenable aussitôt que Bernard sera parti... Mon Dieu ! accordez moi cette nuit encore, et je mourrai contente !

En ce moment, les dames entrèrent avec leurs paquets. Daniel se chargea de leur modeste bagage, et on allait se rendre dans la où la voiture attendait quand Bernard accourut hors d'haleine.

— Hâtez-vous hâtez-vous, dit-il avec émotion ; on entend un galop de chevaux et un cliquetis de sabres dans l'avenue... Partons, partons bien vite... Peut-être aurons-nous le temps.

— Oui, oui, en voiture ! s'écria Daniel chaleureusement.

Et il entraîna Maria, tandis que Bernard entraînait la marquise, sans même leur laisser le temps de dire adieu à la fermière. Mais à peine eurent-ils mis le pied dans la cour, que le bruit de chevaux devint plus distinct.

— Il est trop tard, reprit Bernard ils ne sont pas à cinquante pas d'ici.

— Sauvez ma fille ! dit la marquise.

— Non, non, Daniel, ne pensez qu'à ma mère, je vous en conjure !

Daniel ne savait quel parti prendre.

— Fermez la grande porte, dit-il enfin à Bernard.

Celui-ci s'empressa de pousser les lourds battants de la porte charretière, qu'il assujettit avec d'enormes barres de bois.

— Maintenant, fuyons par le jardin dit Daniel, qui soutenait les pauvres femmes éperdues.

Mais, dès les premiers pas, ils reconnurent avec terreur que cette voie de salut leur était aussi fermée. On entendait une grande rumeur dans cette direction, comme si l'habitation eût été complètement cernée.

En même temps on frappa des coups violents à la porte de la cour et une voix forte somma les gens de la ferme, au nom de la loi, de laisser entrer des gendarmes et des gardes nationaux chargés de s'assurer si la maison ne contenait pas des émigrés et des suspects.

VII

UNE NUIT D'ANGOISSE.

Daniel Ladrange, en entendant cette sommation, fut aussi surpris qu'effrayé. Il ne pouvait comprendre comment un rassemblement de gendarmes aussi nombreux que celui qui entourait la ferme du Breuil avait pu se former à son insu, et il cherchait à coordonner dans son esprit des circonstances tout à fait inexplicables. Bernard se rapprocha de lui.

— Nous sommes pris comme dans un filet, dit-il à voix basse ; pas moyen de fuir..... Que ferons nous, monsieur Daniel ? Nous défendrons-nous ?

Toute retraite du côté du jardin était décidément impossible. On voyait par-dessus la haie de clôture les chapeaux bordés des cavaliers ; on entendait même un bruit dans les branchages, comme si quelqu'un eût tenté de se frayer passage à travers le buisson.

— Nous défendre ! reprit Daniel en secouant la tête, gardons nous-en bien, ils sont dix contre un, et toute velléité de résistance nous serait funeste..... Non, non, rentrez dans la maison avec ces dames, maître Bernard, et faites aussi rentrer votre monde. Pour moi, je vais recevoir ces gens et m'assurer s'ils sont en règle. Peut-être découvrirai-je dans leur mandat quelque omission quelque illégalité ; et si cela était j'usurais de mon droit en les empêchant de pénétrer ici.

— Bon, bon ! monsieur Daniel, vous savez mieux que personne comment il faut s'y prendre ; mais allez vite savoir ce qu'ils veulent, car ils commencent à s'impatienter.

En effet, des coups de crosse de fusil ébranlaient la porte charretière. Daniel adressa un mot encourageant aux dames et il se dirigea vers l'entrée de la ferme, sans écouter Maria, qui lui disait à demi voix :

—De grâce, mon cousin, ne vous exposez pas !

Plus il y réfléchissait, plus Daniel se confirmait dans la pensée que les assiégeants du Breuil n'agissaient pas en vertu de pouvoirs réguliers. Il n'était pas rare alors que des partisans où même des malfaiteurs prissent le costume des agents de la force publique afin d'accomplir avec moins de danger quelque hardi coup de main. Peut-être ces hommes appartenaient-ils à l'une ou à l'autre de cette espèce d'ennemis : et, chose singulière, cette double éventualité, qui en tout autre moment eût frappé Ladrange de terreur, lui semblait à peine moins à craindre qu'une perquisition légale. Avant de parlementer avec ces inconnus, il eût voulu les examiner à loisir ; mais en appliquant son œil aux fentes de la porte, il entrevoyait seulement une masse compacte où rien ne se détachait d'une manière distincte.

Indifférent aux menaces et aux imprécations qui s'élevaient du dehors, Daniel alla chercher une échelle sous un hangar voisin et la posant contre la muraille du fournil qui dominait l'entrée principale de la ferme, il monta sur le toit de ce petit bâtiment. De là il put enfin reconnaître la force imposante qui bloquait la demeure de Bernard.

Outre les individus disséminés autour de l'enclos, il y avait là une douzaine de gendarmes à cheval couverts de manteaux galonnés et une vingtaine de gardes nationaux à pied. Cette troupe était armée de sabres, de fusils et de pistolets qui brillaient à la clarté de la lune. Le désordre et l'indiscipline qui régnaient dans les rangs eussent pu justifier les soupçons de Daniel, mais à cette époque les milices nationales manifestaient souvent la turbulence et les passions tumultueuses des réunions populaires.

En l'absence d'indications significatives le jeune juge de paix cherchait si parmi ces gens il n'apercevrait pas des visages connus. Ses fonctions l'avaient mis en rapport avec tous les officiers et sous officiers de gendarmerie du département ; il avait donc l'espoir de retrouver dans ce nombreux rassemblement des personnes qu'il avait vues bien des fois. Malheureusement les grands chapeaux et les manteaux cachaient les traits de ces hommes qui, du reste, étaient dans une agitation extrême et continuaient de frapper contre la porte en poussant des cris de forcenés Un peu à l'écart se tenait un cavalier qui semblait être le chef de la troupe ; mais tout ce qu'on pouvait remarquer dans son extérieur, ou le manteau et le chapeau de rigueur étaient ses cheveux noués en queue à la mode militaire. Plus loin encore, sous les arbres de l'avenue, une femme, tenant un enfant dans ses bras, donnait des signes de douleur et d'épouvante, bien qu'elle parût jouir de toute sa liberté.

Comme on peut croire, Daniel n'employa pas un long temps à faire ces observations. Impatient de connaître la qualité véritable des assaillants, il se dressa sur le toit du fournil et cria d'une voix forte qui domina le tumulte.

-- Vive la nation !

Ce cri était alors un signe de ralliement pour les amis du gouvernement, et les gendarmes y répondaient d'ordinaire avec un ensemble plein d'enthousiasme. Cependant cette fois, il ne produisit que de l'étonnement et de l'inquiétude ; on se tut ; toutes les têtes se levèrent. Aussitôt qu'on aperçut Daniel, plusieurs fusils et pistolets furent braqués sur lui ; mais avant qu'aucun coup fût parti, le personnage qui paraissait être un officier se précipita en avant, le sabre nu :

— Bas les armes ! dit-il en jurant ; vous savez bien qu'il est défendu de tirer jusqu'à nouvel ordre.

Et comme l'un des gardes nationaux ne se hâtait pas d'obéir, l'officier frappa le fusil avec son sabre si violemment que des étincelles jaillirent.

Quoique brave, Daniel n'avait pu s'empêcher de frémir en se voyant ainsi menacé ; mais il se remit aussitôt, et le silence s'étant subitement rétabli au dessous de lui, il reprit d'une voix encore un peu émue :

— Vos hommes, citoyen officier, ne sont ni bons patriotes, ni bien disciplinés..... Mais que voulez vous ?

— Belle demande ! répliqua le chef d'un ton moqueur ; nous voulons entrer.

— Fort bien ; les habitants de la ferme n'ont pas l'intention de résister à la force publique si elle est munie d'un mandat légal. Mais ce mandat l'avez-vous ?

— Oui ! certes, et nous vous le montrerons aussitôt que vous nous aurez ouvert.

— Je vous avoue que je doute un peu de son existence..... Pouvez vous du moins me dire de qui est signé ?

— Rien de plus facile, répliqua l'officier en goguenardant, toujours il porte la signature du citoyen Daniel Ladrange, juge de paix de N... et commissaire du pouvoir exécutif.

Un rire général apprit alors à Daniel qu'il était reconnu et qu'on se raillait de son autorité. Cependant il allait reprendre la parole pour demander des explications, quand l'officier s'écria impétueusement en s'adressant à ses gens :

— Pas tant de bavardage ! Puisqu'on ne veut pas ouvrir cette porte, il faut l'enfoncer *à la bombe*.

— *A la bombe !* répétèrent tous les autres.

Des poutres mal équarries étaient couchées le long de mur extérieur de la ferme. Un certain nombre de gardes nationaux confièrent leurs fusils à leurs camarades, allèrent prendre la plus grosse de ces pièces de bois et la posèrent sur des mouchoirs roulés, de manière à former une espèce de bélier. Après avoir exécuté cette manœuvre avec une dextérité qui témoignait d'une grande habitude, ils se dirigèrent vers l'habitation, balancèrent la poutre un moment et la poussèrent contre la porte avec un bruit formidable.

Les planches se fendirent, les ais craquèrent, et bien que la porte ne tombât pas encore, elle ne pouvait évidemment résister à cette puissante machine mise en mouvement par tant de bras vigoureux. Daniel comprit qu'il était temps de descendre ; il avait presque la certitude maintenant que ces hommes n'étaient ni des gendarmes, ni des gardes nationaux ; mais qui étaient-ils ? Des chouans ? On se trouvait en effet assez rapproché du Bocage de la Vendée pour qu'une de ces bandes qui infestaient le pays eût poussé une pointe jusqu'au Breuil. Des brigands ? la chose n'avait non plus rien d'impossible, bien que les scélérats qui désolaient alors la Beauce, le pays Chartrain et l'Orléanais ne se fussent pas encore présentés dans cette partie du Perche. Quoi qu'il en fût, le danger n'était pas moins pressant pour les dames de Méréville, et Daniel cherchait avec angoisses comment il les soustrairait aux entreprises des misérables qui allaient forcer l'habitation.

On ne lui donna pas le temps d'y penser ; comme il touchait du pied le pavé de la cour, il entendit marcher derrière lui, et aussitôt il se sentit retenu par des mains robustes. Deux hommes, en uniforme de gardes nationaux, avaient pénétré dans la ferme par le jardin et venaient de se jeter sur lui. En quelques secondes il fut renversé, garrotté, et un bâillon posé sur sa bouche l'empêcha de pousser des cris, qui du reste, se fussent perdus au milieu d'un vacarme assourdissant.

Tout à coup la grande porte vola en éclats, et Daniel eut la douleur de voir les brigands, car c'étaient bien ces brigands, envahir tumultueusement la cour. Plusieurs, en passant, lui adressèrent des insultes et des menaces ; mais guidés par l'officier, qui était descendu de cheval avec quelques-uns de ses camarades, tandis que les autres gardaient l'entrée principale, ils coururent vers la maison où les habitants de la ferme s'étaient barricadés.

A CONTINUER.

LOUIS PERODEAU
TAILLEUR

Tout en remerciant ses pratiques du généreux encouragement qu'elles ont bien voulu lui accorder, Mons. Louis Perodeau informe ses pratiques et le public en général qu'il a quitté son ancien établissement et est maintenant rendu au coin des

RUES ST. GEORGES ET DU MOULIN

VIS-A-VIS L'ANCIEN MAGASIN ROBICHAUD & FRÈRE

ST. JEROME

M. PERODEAU si bien connu par ses quatre années de pratique à St. Jérôme pour sa coupe élégante et ses bas prix sera toujours au service du public comme par le passé.

OUVRAGE GARANTI

PRIX DU MARCHE DE DETAIL DE MONTREAL.

Corrigé tous les Mercredis soir.

	$ c.	$ c.
VIANDES.		
Bœuf a la livre	0 05	a 0 10
Lard do	0 09	" 0 10
Mouton do	0 08	" 0 10
Agneau do	0 10	" 0 12
Lard frais par 100 livres	6 00	" 6 50
Bœuf par 100 livres	5 50	" 0 00
GRAINS.		
Blé par minot	0 00	" 0 00
Pois do	0 75	" 0 80
Orge do	0 50	" 0 55
Avoine do	0 35	" 0 38
Sarrasin do	0 40	" 0 45
Lin do	1 00	" 1 10
Maïs do	1 50	" 1 60
Blé-d'Inde do	0 70	" 0 80
LAITERIE.		
Beurre frais a la livre	0 20	" 0 25
Beurre salé	0 15	" 0 18
Fromage a la livre	0 00	" 0 00
LEGUMES.		
Pommes au boiseau	1 50	" 3 00
Patates au sac	0 45	" 0 50
Fèves par minot	1 10	" 1 12
Oignons par tresse	0 04	" 0 05
VOLAILLES.		
Dindes (vieux) au couple	2 00	" 2 50
Dindes (jeunes) do	1 00	" 1 50
Oies au couple	1 00	" 1 50
Canards au couple	0 60	" 0 75
Poules au couple	0 50	" 0 60
Poulets au couple	0 35	" 0 40
GIBIERS.		
Canards (sauvages) au couple	0 40	" 0 50
" noir	0 60	" 0 00
Pluviers par douzaine	2 00	" 2 40
Becasses au couple	0 00	" 0 00
Pigeon domestiques au couple	0 20	" 0 25
Perdrix au couple	0 60	" 0 70
Tourtes a la douzaine	0 00	" 0 00
Lièvres	0 20	" 0 25
FARINE		
Farine de blé de la campagne, par 100 livres	0 00	" 0 00
Farine d'avoine	0 00	" 2 00
Farine de blé-d'inde	1 50	" 1 50
Sarrasin	1 50	" 2 00
DIVERS		
Sucre d'érable a la livre	0 08	" 0 10
Sirop d'érable au gallon	0 80	" 0 00
Miel a la livre	0 08	" 0 10
Œufs frais a la douzaine	0 15	" 0 20
Haddock a la livre	0 05	" 0 06
Saindoux par livre	0 08	" 0 10
Peau a la livre	0 05	" 0 00

AU COMPLET

$8,000 DE MARCHANDISES SECHES

Achetées et choisies avec soin, sont maintenant à la disposition des acheteurs.

CHEZ

J. A. LALANDE,

Rue Principale

EN FACE DU PONT ET DU MOULIN.

A LA BOULE TRICOLORE

C'est l'assortiment le plus complet et le plus varié qu'on puisse trouver dans la ville de St. Jérome.

Beaux Tweeds réduits à 25c. 50c. 75c. et $1.00 seulement la verge.

Beau tricot pour 65c. la verge.

Les alpacas noir de 11 à 30c. ne sont pas égalés pour les prix.

Toile à robes de 20c. réduites à 13 et 15c.

Chapeaux de dames, fleurs, plumes, soies de toutes sortes.

Chapeaux garnis et non garnis dans les derniers goûts

Indienne de 5 à 10 cents.

Coton blanc de 5 à 10 cents.

Coton jaune de 5 à 8 cents.

Un grand assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants pour des prix variants de 50c. a $1.00 et au-dessus.

Aussi :

Ferblanterie, Ferronnerie, papier goudronné, vitres, peintures, huiles et outils de toutes sortes.

Epiceries (grocery) de toutes sortes, lard etc., etc.

J. A. LALANDE.

Enseigne de la boule tricolore.

St. Jérôme, 2 Juillet 1879.

CELEBRES

TOILES DE BLUTEAU.

SMUT EUREKA.

ROUE LEFFELS

POUR MOULIN

M. HONORE MATHE,

AGENT.

VILLAGE ST. JEROME

M. Mathe dont la capacité comme mécanicien et *mill right* est bien connue, se charge de la construction et réparation de moulins et manufactures de toute espèce aux plus bas prix.

HONOREMATHE.

St. Jérôme, 16 Octobre 1879. 6—m

LIVRES NOUVEAUX.

ENCYCLOPEDIE DU DIX-NEUVIEME SIECLE, répertoire universel des sciences et des lettres et des arts, avec la biographie et de nombreuses gravures ; 4e édition (1877) ; 70 volumes grand in-8 : brochée $70 ; demi-reliure chagrin et toile. 100.00

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres ; nouvelle édition entièrement refondue, et augmentée de plusieurs milliers d'articles tout d'actualité 16 forts volumes grand in-8. 45.00

DICTIONNAIRE FRANÇAIS ILLUSTRÉ et Encyclopédie universelle pouvant tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies, par B. Dupiney de Vorepierre ; ouvrage orné de 20,000 gravures sur acier ; 2 volumes in-4, demi-reliure chagrin et toile. 25.00

DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE ; 7e édition (1878), dans laquelle on a reproduit pour la première fois les préfaces des six éditions précédentes ; 2 beaux volumes in-4, demi-reliure chagrin et toile. 12.00

DICTIONNAIRES DES SYNONYMES DE LA LANGUE FRANÇAISE, avec une introduction sur la théorie des synonymes, par B. Lafaye ; 3e édition, suivie d'un supplément ; 1 fort volume grand in-8 de 1500 pages. 5.75

NOUVEAU DICTIONNAIRE CLASSIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Bescherelle, auteur du *Dictionnaire national de la langue française*, et J. A. Pons ; 7e édition ; 1 volume grand in-8, demi-reliure chagrin et toile. 3.50

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, abrégé du *Dictionnaire* de E. Littré, contenant tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, l'indication de la prononciation, de l'étymologie et la solution des difficultés grammaticales ; 1 beau volume grand in-8, demi-reliure chagrin et toile. 4.00

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Etudes sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge, par E. Littré ; 8e édition (1878) ; 2 vols in-8. 3.50

LEÇONS ET MODELES DE LITTERATURE FRANÇAISE ancienne et moderne (Prose), par Tissot : 1 vol. in-4. 1.20

PRINCIPES DE LECTURE PUBLIQUE ET DE DECLAMATION avec des figures et de nombreux exercices annotés, par le R. P. Champeau ; 3e édition : 1 volume in-12. 0.88

DE LA PREDICATION, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être, par Mgr. Isoard ; 2e édition : 1 vol. in-12. 0.50

UN NOUVEAU DOCTEUR DE L'EGLISE—SAINT FRANÇOIS DE SALES, évêque et prince de Genève, par un Ecclésiastique ; 1 beau volume in-8, orné d'un portrait de St. François de Sales. 2.00

LES MONUMENTS AUTENTIQTES DU PREMIER SIECLE, concernant les faits de Jesus-Christ et des apôtres. 1200 monuments du 1er siècle tant scripturaires que lapidaires et topographiques sont exposés dans ce livre par l'abbé Maistre, 1 volume in-8. 1.50

LETTRES ET MANDEMENTS DE MGR J.-M. DONEY, évêque de Montauban (1841-1861) ; 1 volume in-8. 1.50

LE PARADIS CATHOLIQUE par l'abbé Lohan ; 2e édition : 1 vol. in-12. 0.50

PURGATOIRE ET CIEL, par l'abbé Sanson ; 1 vol. in-12. 0.75

L'ESPRIT CONSOLATEUR OU NOS DESTINEES, par le P. Marchal : 1 vol. in-12. 0.88

LES ETOILES, par Amédée Guillemin ; 1 volume in-12 illustré de 63 gravures, d'une carte céleste et d'une planche coloriée. 0.30

HISTOIRE D'UNE VOCATION,—Madame Nicanora Isarie, par le R. P. L. Lescœur ; 1 beau volume in-12. 0.75

MANUEL D'UNE FEMME CHRÉTIENNE, par l'abbé F. E. Chassay ; 1 volume in-12. 0.65

LA FEMME CHRÉTIENNE DANS SES RAPPORTS AVEC LE MONDE, par le même, 4e édition, 1 volume in-12. 0.65

LE SOCIALISME DEVANT LA SOCIÉTÉ, par le R. P. Félix ; 1 vol. in-8. 1.00

MANUEL DE LA SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL ; 1 volume in-18 relié en basane. 0.60

PRIERES DE PIE IX ET POUR PIE IX, précédées des *Maximes de Pie IX sur la prière* ; 1 volume in-18. 0.08

LE PREMIER VENDREDI DE CHAQUE MOIS, sanctifié par la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et la pratique de la retraite du mois, par le P. F. X. Gautrelet ; 1 volume in-18. 0.13

SAINTDTÉ LÉON XIII, par Victor Duval. 1 volume in-18 orné d'un portrait de Léon XIII. 0.15

LES EVENEMENTS PROCHAINS d'après le Livre de Daniel et l'Apocalypse, par l'abbé Raboisson ; 1 volume in-12. 0.20

COUTUMES ANCIENS ET MODERNES, par C. Vecellio, 2 beaux volumes in-8 illustrés de plus de 500 gravures. 4.00

GARCIA MORENO, drame en quatre actes, par A. Haegeli, 1 volume in-12. 0.38

VIENNE ET LA VIE VIENNOISE, par Victor Tissot, 18e édition ; 1 volume in-12. 0.88

LA STENOGRAPHIE ILLUSTRÉE, appliquée au dessin, ou l'art d'écrire en figures et têtes, et de faires des devinettes et dessins à l'aide des signes sténographiques selon la méthode de MM. Duployé frères, par Devaux, 1 volume in-8. 1.00

CRYPTOGRAPHIE ou divers système d'écriture secrète et spécialement pour l'usage des cartes postales, par H. S., brochure in-8. 0.10

LA FRANC-MAÇONNERIE, révélations d'un Rose-Croix à propos des évènements actuels ; in-8. 0.50

COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX BETES—Ce que l'on voit en chassant, par C. d'Anezeuil ; 1 beau volume in-12 0.75

LE VETERINAIRE PRATIQUE, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, à la bergerie, à la porcherie, à la basse-cour, etc., par E. Hocquart ; 8e édition ; 1 volume in-12 avec de nombreuses figures. 0.50

En vente à la librairie de

BEAUCHEMIN & VALOIS,

Nos. 256 et 258, rue St. Paul.

Montréal, 12 novembre 1878.

A VENDRE.

Un emplacement sur la rue St. Georges près du marché, bonne place de commerce, batisse spacieuse pouvant servir pour logement et magasin de première classe bien fini, cour, écurie, hangard, étable et remise.

Un autre emplacement sur la rue principale avec batisse et magasin pour épiceries et autres batiments bien situé pour le commerce ou pour un homme de metier.

Conditions des plus faciles, longs termes' peu de comptant.

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE,

E. MARCHAND,

St. Jérôme.

Cartes Professionnelles

AVOCATS.

MOUSSEAU & ARCHAMBEAULT Avocats, Bureau : 488, coin des rues Craig et St. Gabriel, Montréal

C. E. T. DE MONTIGNY, Avocat, rue Principale, village St. Jérôme.

CHS. CHAMPAGNE, avocat, Grande rue, village St. Eustache.

J. BOISSEAU, avocat, village St. Jerôme tient son bureau en l'étude de M. Prévost, N. P.

NOTAIRES.

J. B. L. VILLEMURE, notaire, rue Virginie, village St. Jérôme.

A. SEGUIN, notaire, village Ste. Thérèse

C. H. CHAMPAGNE, notaire, Grande rue village St. Eustache.

A. E. LEONARD, notaire, régisseur, village Ste. Rose.

J. A. BERNIEUX, notaire, rues Principale et St. Georges, village St. Jérôme.

MM LEMAIRE & GIROUARD Notaires Publics. Rue St. Jean-Baptiste St. Benoit.

P. H. LEMAIRE N. P. Jos GIROUARD N. P.

V. MATHIEU, notaire, Grande Rue Piedmont, St. Sauveur.

MEDECIN.

CHARLES L. DE MARTIGNY, medecin St Jérôme.

WILFRID GIGNON Ecr., Medecin Ste. Adèle.

Carossiers.

CHS. LAPOINTE, voiturier, village St Jérôme, côté nord de la rivière, près du pont.

ARTHUR LAFLEUR, carossier, Grande rue village St Jerome a toujours en mains voitures d'hiver et d'été dans les derniers goûts Une visite du public est sollicitée.

A VENDRE.

Un bel emplacement sur la rue principale de la ville de St. Jerome, avec une maison à deux etages et mansardes, de quarante pieds sur vingt-six. Rentes communes.

Etant si une remise à bois à la côte John.

Conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à ce bureau ou au propriétaire.

EDOUARD LEROUX.

Aux Sect.-Tresoriers.

Nous avons en mains, prêts à être expédiés sur demande, franc de port :

BLANCS DE NOTICES

" " BILLETS

Imprimerie du Journal

Le NORD

GRANDE RUE,

VILLAGE DE ST-JEROME

ABONNEMENT

CANADA — Un an, payable dans le premier mois de l'abonnement.....$1.00

Pour un numero 2 centins.

ETATS-UNIS—1 an, payable d'avance.$1.50

ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type *Brevier* aux conditions suivantes :

Première insertion, quinze centins la ligne.

Pour chaque insertion subséquente dix centins par ligne. Une remise importante sera accordée, sur demande, à ceux qui paient comptant ou qui annoncent à long terme.

Les annonces de Naissances, Mariages ou décès devront être accompagnées de 25c Autrement, elles ne seront pas publiées.

Ces memes annonces seront faites *gratis* pour nos abonnés.

Les informations, avis, demandes etc., publiés dans le corps du journal parmi la matière courante, couteront 15 centins la ligne pour chaque insertion.

REDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la Rédaction ou à l'administration doivent être adressés franco au rédacteur.

NOUVELLES— Nous publierons avec empressement, les nouvelles qu'on voudra bien nous adresser de n'importe où.

IMPRESSIONS

En français et en anglais faites à ordre avec célérité et à bas prix.

—TELLES QUE :—

Pamphlets,
Lettres Funéraires,
Blancs de Comptes,
Cartes d'Affaires,
Cartes de visite.
Circulaires.
Programmes,
Placards,
Affiches,
Enveloppes,
Tetes de Lettres,
Etc., Etc.

On trouvera aussi au bureau de ce journal :

Blancs de notices,
Blancs de cours,
Blancs de billets,
Blancs pour Notaires,
Blancs pour Avocats,
Blancs pour Huissiers

Le propriétaire de ce journal ayant un bon matériel à sa disposition, pourra exécuter, aux prix les plus réduits et d'une maniere satisfaisante les ordres qui lui seront envoyés.